



Udaf
Alpes-
Maritimes



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DES ALPES-MARITIMES



EDITO DU PRÉSIDENT



C'est en début de cette année, après treize mois de vacance du poste de Directeur, que Monsieur Witczymyszyn nous a rejoint pour prendre la direction des services de notre Udaf. Fort de son expérience, il a immédiatement accompagné les équipes MJAGBF (Mesures d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial) et MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs) pour l'évaluation effectuée par un organisme extérieur indépendant, afin de satisfaire aux exigences de la Haute Autorité de Santé (H.A.S). Ces deux services ont obtenu des résultats extrêmement probants, confirmant le sérieux et le professionnalisme de nos collaborateurs et collaboratrices.

L'actualité économique et politique incertaine n'incite pas certains de nos financeurs à répondre totalement aux besoins de notre association, en suspendant le financement de mesures pourtant imposées par l'Etat (prime Sécur étendue à l'ensemble du personnel notamment), ce qui entraîne un grave danger pour l'équilibre de nos comptes. Cependant, c'est bien dans les périodes difficiles que nos familles ont le plus besoin d'aide et de soutien.

En 1945, alors que la France était éreintée par les années de guerre et d'occupation, le Général de Gaulle créa l'Unaf et les Udaf afin d'être les porte-voix des familles, tant il était persuadé que ces familles constituaient le creuset dont le Pays avait besoin pour sa reconstruction.

Puissent les décideurs d'aujourd'hui se hisser à la hauteur de sa lucidité, de sa clairvoyance et de son audace, pour ne pas abandonner les familles et priver ainsi la société déjà fragmentée, de leur concours majeur à son équilibre et à son avenir.

Dominique LAPORTE
Président

L'année 2024 fut une année marquée par différentes conduites de projets : évaluation HAS, projets de services, ouverture de la Pension de Famille..., nécessitant l'implication, l'engagement et la réflexion collective de tous et toutes, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux différentes personnes en difficultés que nous accompagnons.

Je félicite l'ensemble des équipes pluridisciplinaires qui ont répondu présentes au quotidien : entraide, solidarité, abnégation et cohésion d'équipe ont d'ailleurs permis de répondre avec efficience à ces nombreux objectifs.

Je remercie Monsieur Laporte pour la confiance qu'il m'accorde, la force d'une association, c'est aussi un binôme où chacun a sa place afin de définir les objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels.

L'innovation dans les différentes formes de l'accompagnement et l'attractivité des métiers sont aussi des enjeux majeurs, futurs, devant nous permettre de mieux répondre à nos missions respectives, qui sont de plus importantes, en faveur d'un public dont la vulnérabilité s'intensifie.

Le partenariat sur un territoire identifié est essentiel, défendre les intérêts des familles et les représenter dans les différentes instances représentent l'ADN de notre association dans toutes ses composantes.

Il convient donc que les moyens financiers alloués par nos différents financeurs soient en adéquation avec nos besoins réels. Comme l'a rappelé Monsieur Laporte, le contexte actuel incertain à la fois sur la dimension politique et économique nous met sans aucun doute en difficulté afin d'équilibrer nos budgets, de développer des projets innovants ou de pérenniser certaines activités, faute de financement.

Au fil du temps et bientôt 80 ans, l'action militante des Udaf et de ses adhérents a permis de gagner certains combats, à la fois sur le plan législatif, social et familial.

Gardons-le à l'esprit afin de continuer à soutenir, aider, accompagner toutes les familles, en défendant les valeurs inhérentes de notre association, permettant également de rendre notre société actuelle plus inclusive, davantage solidaire et moins individuelle.

Franck WITCZYMYSZYN
Directeur



SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

PRÉSENTATION DE L'UDAF	4
COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES	6
ORGANISATION DE L'UDAF	8
La gouvernance de l'Udaf des Alpes-Maritimes	9
Les professionnels	9
ORGANIGRAMME 2024	10
ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION	11
Les réunions statutaires	12
Bilan 2024	12
LES COMMISSIONS INTERNES	13
Médaille de l'enfance et des familles	14
ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET INSTITUTIONNELLE	15
Diverses représentations, réunions et formations	15
Formations professionnelle	19
LES LIENS AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL	20
URAF	21
UNAF	22
	
LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06	24
Cohésion sociale et vie quotidienne	26
Droit de la famille et protection de l'enfance	27
Economie - Emploi - Formation professionnelle	28
Education jeunesse	28
Habitat - Cadre de vie	29
Politique familiale - Politique sociale	31
Les CCAS	33
Santé	36
Représentations diverses	39
Relations avec les personnalités et les organismes	39
Conventions d'objectifs	40
L'Udaf 06 en chiffres	41
LES SERVICES	42
Pôle « Accueil »	43
PÔLE ACCOMPAGNEMENT / PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	44
Bilan et caractéristiques de l'exercice 2024	46
PÔLE LOGEMENT SOCIAL ACCOMPAGNÉ	48
Résidence accueil	49
Famille gouvernante (habitat partagé)	49
Pension de famille (Maison relais)	49
PÔLE ENFANCE / FAMILLE / SOUTIEN À LA PARENTALITÉ / ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE	54
Médiation familiale	55
La Gestion de Crise Familiale	57
L'espace rencontre parent/enfant	59
Les Auditions d'Enfants	61
La mesure d'accompagnement à la gestion du budget familial (MJAGBF)	62
Service des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)	65
Accompagnement budgétaire	68
AEB	68
Point Conseil Budget	68
PRP	70



Ce rapport annuel a été conçu et réalisé au sein du siège social de l'Udaf des Alpes-Maritimes. Nous remercions toutes les personnes, notamment les administrateurs de notre association, ainsi que les chefs de service qui ont contribué à la réalisation du rapport et à la rédaction des articles.

Rédaction : Dominique MARTY
Création / Impression : S. LIVOLSI - www.quadri-city.com
Crédit photos : www.freepik.com

PRÉSENTATION DE L'UDAF

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, AIDER ET PRÉSENTER
LES FAMILLES ET LES PERSONNES.

Des valeurs humaines et des compétences professionnelles

POURQUOI REJOINDRE L'UDAF ?
Être membre de l'Udaf des Alpes-Maritimes, c'est :



Faire partie d'un réseau
de 43 associations

1 UN ORGANISME OFFICIEL

L'Udaf (Union Départementale des Associations Familiales) des Alpes-Maritimes est une institution officielle chargée d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'Udaf développe et gère également de nombreux services aux familles et aux personnes, par délégation de service public ou de sa propre initiative.
L'Udaf a le statut d'association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé 15, rue Alberti, 06000 Nice.

2 DES MISSIONS LÉGALES

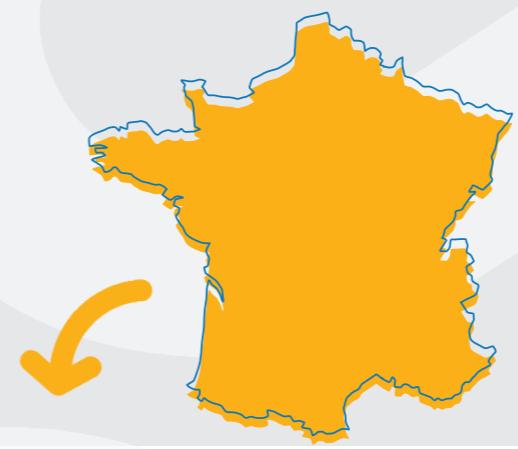
L'Udaf est habilitée par la loi à :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le Département, la Commune.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.
- Ester en justice, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, pour toute action civile de défense des intérêts moraux et matériels des familles.

3 UN RÉSEAU NATIONAL

Le réseau est constitué de l'Union Nationale des Association Familiales (Unaf), de 13 Unions Régionales des Associations Familiales (Uraf) et de 99 Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf).

L'Unaf, les Uraf et les Udaf sont chargées de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles, à l'échelon national, régional et départemental.



DONNÉES AU 31.12.2023

99
UDAF

13
URAF

73
Mouvements
familiaux
nationaux

5935
Associations
familiales

8453
Salariés

8810
Bénévoles



Rejoindre une grande
association reconnue
par les pouvoirs publics



Pouvoir participer aux
débats départementaux et
nationaux sur les politiques
publiques familiales



Avoir la possibilité d'exercer
une fonction de représenta-
tion dans une instance
départementale



Bénéficier de l'appui et
du soutien technique
de l'UDAF



COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

UNE UNION D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'Udaf des Alpes-Maritimes regroupe 44 associations familiales, dont 39 membres actifs et 5 membres associés, soit 2 024 familles et 5 373 suffrages.



2 024 familles
5 373 suffrages
5 associations (membres associés)
39 associations (membres actifs)



MEMBRES ACTIFS

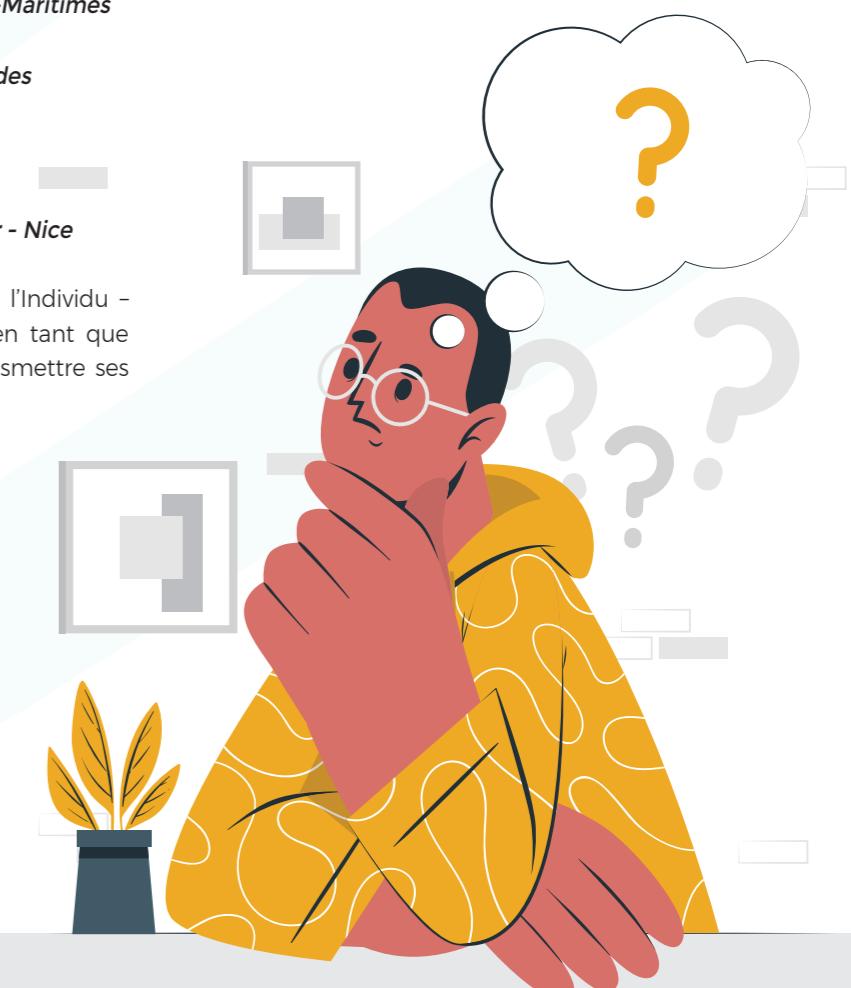
- **ADAPEI** (Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales) des Alpes-Maritimes - Nice
- **ADM**R - 26 associations dans le département
- **AFC** (Associations Familiales Catholiques) - Fédération départementale - 3 associations dans le département - Antibes, Nice, Vence
- **AFP** (Association Familiale Protestante) Familles en Action - Pays de Grasse
- **AFP Challenge** (Association Familiale Protestante) - Saint-Laurent-du-Var
- **APF France handicap** - Nice
- **Association des Familles Nombreuses** - Cannes
- **EFA** (Enfance et Familles d'Adoption) des Alpes-Maritimes - Nice
- **Familles Rurales** - Association départementale des Alpes-Maritimes
- **Jumeaux et plus** - Nice
- **UNAFAM** - Nice
- **Association Franco-Mexicaine de la Côte d'Azur** - Nice

(Association pour la Défense des Familles et de l'Individu - Nice - Association agréée par l'Udaf en 2007, en tant que membre actif, mais n'ayant jamais souhaité transmettre ses listes électorales)

COMMENT ADHÉRER À L'UDAF ?

MEMBRES ASSOCIÉS

- **AEPAPE** (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat) - Nice
- **CLER** (Centre de Liaison des Equipes de Recherche) - Nice
- **Habitat et Humanisme 06** - Nice
- **SOS Papa** - Menton
- **Parrain, Marraine pour m'accompagner** - Cannes La Bocca



Toute association familiale ayant six mois d'existence légale peut demander son adhésion à l'Udaf.

La demande d'agrément doit notamment être accompagnée d'une copie des statuts de l'association, d'un extrait de parution au Journal officiel, de la composition du conseil d'administration, d'un état des activités et de la liste des adhérents. Le conseil d'administration de l'Udaf prononcera l'agrément ou le rejet de la demande d'agrément, sur avis de la commission de contrôle.

PLUS D'INFOS :
 Tél. **04 92 47 81 05**
 E-mail : **dmarty@udaf06.fr**



ORGANISATION DE L'UDAF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

L'Udaf des Alpes-Maritimes est gérée par un Conseil d'administration (CA) composé de 25 membres (au 31 décembre 2024). Ces derniers sont issus des associations familiales membres de l'Udaf.

Les administrateurs, élus ou désignés, sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle.

Le CA délègue une partie de ses pouvoirs à un Bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein, qui gère les affaires courantes. Le Président est le représentant légal de l'association.

LA GOUVERNANCE DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

ADMINISTRATEURS ÉLUS

BOCQUET Maria
CAIRE-FREYther Evelyne
FISSON Maria-Teresa
GAUBERTI Gérard
LAPORTE Dominique
LESCURE Nadia
NODET Lucie
MESNER Jocelyne
MENGI Makiese
RENDÀ Gisèle
VAUDEY Gérald

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

BERGESIO Sophie
CIRET Sophie
EXPOSITO Pilar
GUASTAVINO Thérèse
Le DOUARON Florence
MAISONNIAL Murielle
MARTINI Philippe
PENNEC Stéphane
SCHNEIDER Christiane
SERRAT Jean-Pierre
VITRY Françoise
ZAMPONI Cécile

MEMBRES DU BUREAU

Dominique LAPORTE / Président
Maria BOCQUET / Vice-présidente
Lucie NODET / Trésorière
Nadia LESCURE / Secrétaire
Sophie BERGESIO
Gérald VAUDEY

LES PROFESSIONNELS

L'UDAF AGIT EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES PERSONNES. CHAQUE JOUR, PRÈS DE 60 PROFESSIONNELS QUALIFIÉS EXERCENT LEURS MISSIONS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT :

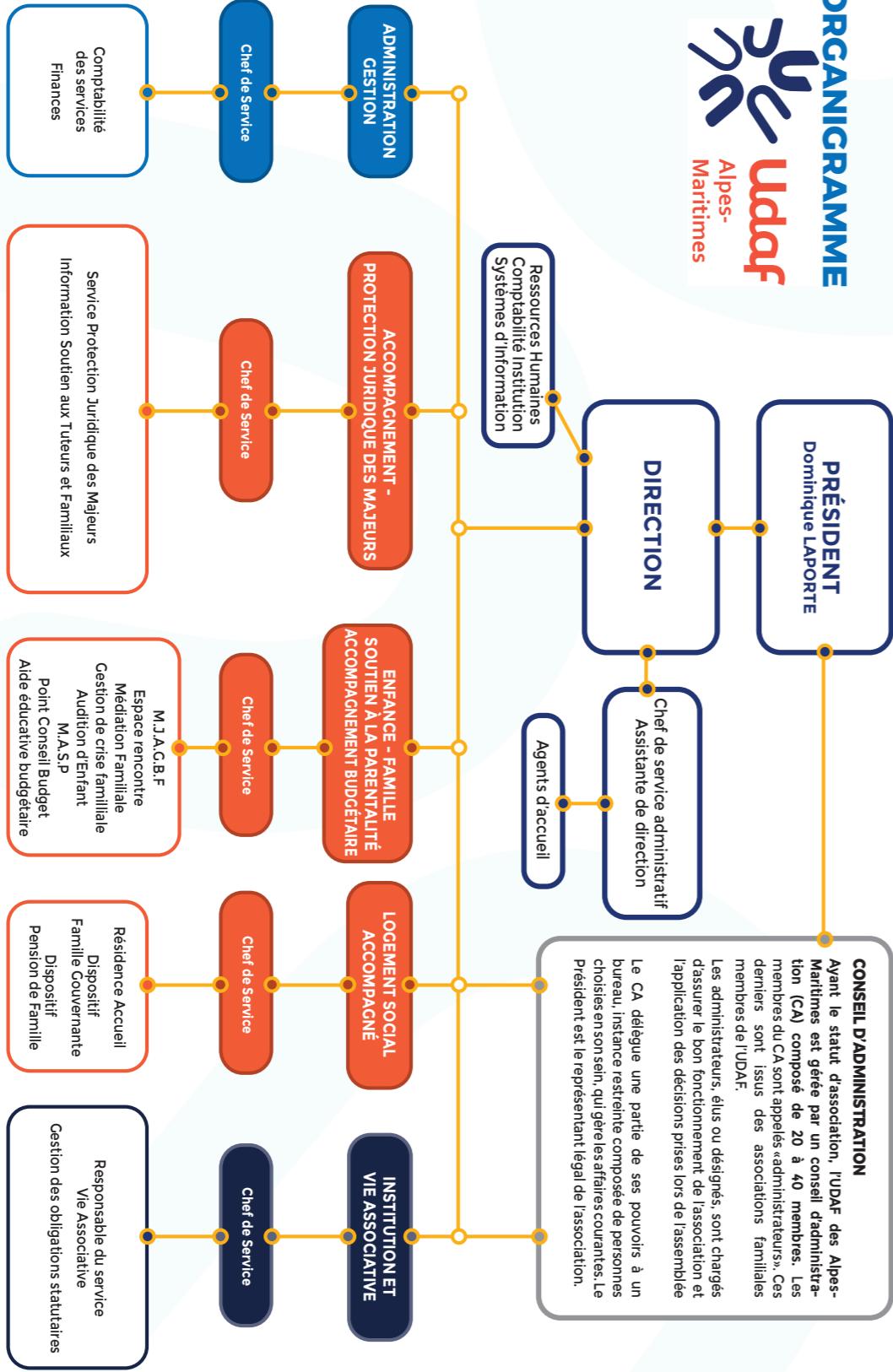
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Délégués à la protection des majeurs
- Délégués aux prestations familiales
- Intervenants en espace rencontre
- Maîtresses de maison en résidence accueil
- Animateurs socio-éducatifs (LSA)
- Médiateurs familiaux
- Psychologues
- Référents sociaux...

Sans oublier la direction,
les chefs de service et les
équipes administratives
et comptables



ORGANIGRAMME

2024



ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION

LES RÉUNIONS STATUTAIRES, LES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX, LA VIE ASSOCIATIVE...

Le service de l'Institution Familiale traite des aspects statutaires, législatifs, réglementaires et financiers de l'Udaf. Il réalise le suivi des représentations, des instances et commissions de l'union. Il est en charge de la gestion des listes électorales des associations adhérentes et des relations avec l'Unaf, l'Uraf et les autres Udaf.

Il coordonne également l'organisation des manifestations et la participation aux salons locaux. Enfin, ce service assure le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.

LES RÉUNIONS STATUTAIRES

L'Udaf des Alpes-Maritimes a tenu son Assemblée Générale élective au Relais International de la Jeunesse à Nice en présence de près de 80 personnes, associations adhérentes, administrateurs, salariés et partenaires. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Président de l'Uraf PACA.

Les différents rapports présentés ont été validés et la moitié des membres du Conseil d'Administration a été élue ou réélue et de nouveaux administrateurs désignés ont rejoint l'Udaf.

Outre les aspects statutaires, l'activité 2024 a été présentée par le Directeur en lien avec la partie budgétaire.

La matinée s'est achevée sur une note festive avec des danses folkloriques mexicaines par l'Association Franco Mexicaine de la Côte d'Azur, les danseuses nous ont fait voyager avec leurs tenues multicolores. Un repas a ensuite permis de clôturer cette journée ensoleillée.



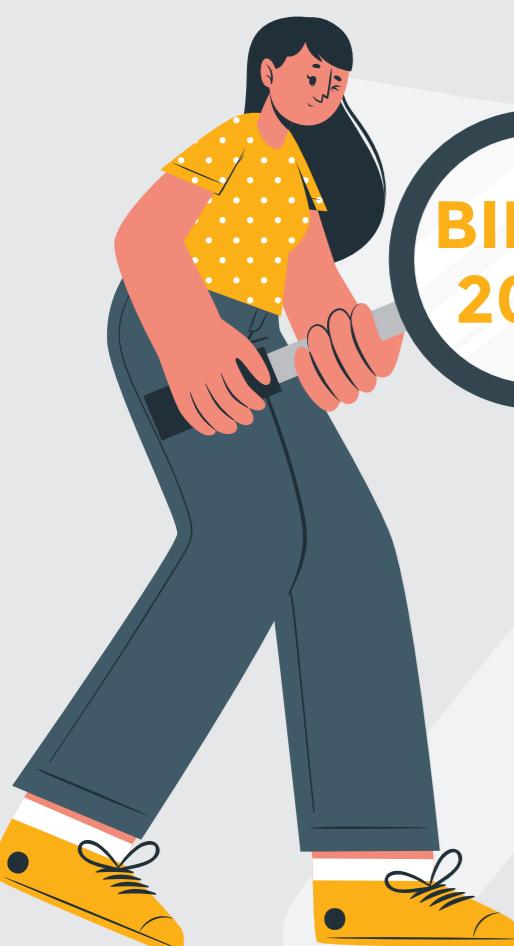
**BILAN
2024**

Le Conseil d'Administration s'est réuni les : 23 janvier - 23 avril - 27 juin et 22 octobre 2024 en présentiel et en mixte présentiel/distanciel le 14 mai 2024.

Le Bureau s'est réuni les : 08 janvier - 08 avril - 07 juin et 10 octobre 2024 en présentiel.

LES SUJETS ABORDÉS :

- Points d'actualité de l'Association et des Services
- Renouvellement de la Commission de Contrôle
- Appel à candidatures et renouvellement de diverses représentations (votes)
- Présentation et approbation des budgets prévisionnels 2024
- Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024
- Approbation des projets de service MJPM et MJAGBF
- Validation des candidatures reçues pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 et vérification des candidatures des administrateurs désignés
- Election des membres du Bureau et réélection du Président, Dominique LAPORTE

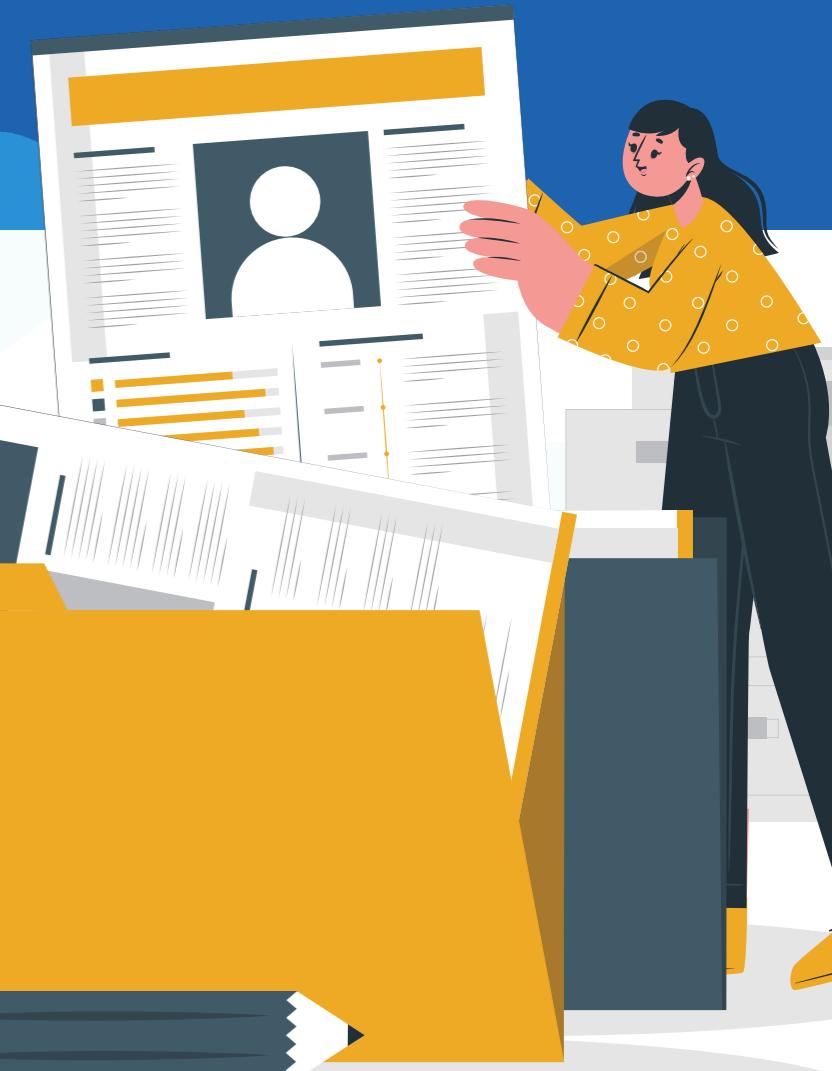


LES COMMISSIONS INTERNES

COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle a pour membres :
Gérald VAUDEY (Président),
Maria BOCQUET et Lucie NODET.

Elle s'est réunie les :
21 janvier - 20 et 28 février - 14 mai et 27 juin 2024 pour procéder au dépouillement des votes dans le cadre du renouvellement de mandats de représentations ; vérifier les listes électorales ; vérifier les candidatures reçues d'administrateurs pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024. Elle a également procédé à la vérification des candidatures des administrateurs



RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

est chargée de veiller à la conformité des listes électorales selon les modalités demandées par l'Unaf, à la préparation des élections en assemblée générale (validité des candidatures) et à l'examen des demandes d'agrément des associations et fédérations.

► Commission Financière

Membres : Président, Directeur, Trésorier
A titre consultatif : les comptables de l'Institution.
La Commission s'est réunie en 2024 les : 1er, 08, 12 et 22 février - 1er et 13 mars - 3, 4, 5, 16 et 22 avril - 23 mai - 06, 13, 14 et 19 juin - 20 août - 27 septembre - 03, 08, 15 et 18 octobre - 18, 19, 25 et 28 novembre - 17 et 18 décembre, pour les préparations des budgets, les dialogues budgétaires, les points bilan, les réunions avec les Commissaires aux Comptes et tout autre sujet en lien avec la partie budgétaire.

► Commission du Patrimoine

La Commission ne s'est pas réunie en 2024.

► Commission des dettes irrécouvrables

La Commission ne s'est pas réunie en 2024.

► Commission frais de gestion

La Commission ne s'est pas réunie en 2024.

► Secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles

Distinction honorifique créée en 1920, la « médaille de la famille » distinguait depuis l'entre-deux guerres les mères, puis aussi les pères, de familles nombreuses, ainsi que des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation.



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique décernée afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins 4 enfants français.
- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. *Peuvent obtenir cette distinction le ou les parents ou autres titulaires de l'autorité parentale dont l'ainé a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.*

Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :

- Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs.
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- Aux veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme qui élèvent ou ont élevé seuls un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint.
- Aux personnes qui dédient ou qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile (4° du II de l'article D.215-7 du code de l'action sociale et des familles).
- Aux personnes ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

POUR LA PROMOTION

2024

5 dossiers ont été reçus et présentés pour avis, 4 au titre de la demande d'attribution de la médaille au motif de : éléver ou avoir élevé dignement au moins quatre enfants français (1° du I de l'article D.215-7 du code de l'action sociale et des familles) et 1 au titre de la demande d'attribution de la médaille au motif de : dédier ou avoir dédié sa vie professionnelle ou son action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile (4° du II de l'article D.215-7 du code de l'action sociale et des familles).

3 personnes ont obtenu la Médaille de l'enfance et des familles sur les communes d'Antibes et Saint-Etienne de Tinée, 1 dossier a reçu un avis défavorable.
Fin 2024, nous avons reçu l'attribution de la Médaille de l'enfance et des familles pour la deuxième catégorie de remise.



ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET INSTITUTIONNELLE

DIVERSES REPRESENTATIONS, REUNIONS ET FORMATIONS

● 27 février 2024 - Nice

Rencontre des Associations tutélaires des Alpes-Maritimes

Participation du Directeur

2 salariés de l'Udaf étaient concernés.

Participation du Directeur et du Chef du service de protection juridique des majeurs

● 11 mars 2024 - Nice

Remise des diplômes - Certificat National de Compétence

de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (CNC MJPM) - HETIS

● 14 mars 2024 - Nice

Assemblée Générale du CDAD des Alpes-Maritimes

Participation du Directeur et du Chef du service de protection juridique des majeurs

● 04 avril 2024 - Nice



NO FINISH LINE

Sous un soleil radieux et dans une ambiance sportive, toute l'équipe du service MJPM de l'Udaf des Alpes-Maritimes s'est mobilisée le 4 avril 2024, pour participer à la No Finish Line à Nice. Le but de cette

course était de promouvoir partout dans le monde la défense, le respect des Droits de l'Enfant, en réalisant et en soutenant des projets améliorant leur condition, leur éducation, leur santé et leur vie.

Les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants sont comptabilisés (1 km = 1 € reversé pour des projets en faveur des enfants). Un grand bravo à l'équipe qui a parcouru 218 km. Rendez-vous l'année prochaine pour renouveler le défi !



● 09 avril 2024 - Nice

Lancement de la Filière dédiée aux personnes protégées de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Participation du Directeur, des Chefs de service de protection juridique des majeurs et Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité-Accompagnement budgétaire

● 25 avril 2024 - Nice

Assemblée Générale de la Fédération ADMR

Participation du Directeur

● 17 mai 2024 - Antibes

Journée des associations partenaires du Centre Hospitalier d'Antibes-Juan les Pins

Cette journée avait pour but de faire connaître au public les partenaires du CH d'Antibes et pour ceux qui le souhaitaient, patients, aidants ou professionnels de solliciter une aide ou s'engager dans le bénévolat.

16 associations étaient présentes, dont l'Udaf, Familles Rurales/

France Assos Santé, l'UNAFAM, Association des diabétiques 06...

Participation de la Présidente de la Commission des usagers du CH d'Antibes, également administrateur à l'Udaf.

● 31 mai 2024 - Nice

Colloque « Protection des majeurs » organisé par l'Université Côte d'Azur

Thème : « La protection des majeurs en France et en Principauté de Monaco : entre idéal, efficacité et réalité ».

Participation de 3 Délégués à la Protection Juridique des Majeurs

● 18 au 20 juin 2024 - Nice

Commission Départementale d'Agrement (jury) - DDETS

Participation du Chef du service de protection juridique des majeurs en tant que jury dans le cadre de l'appel à candidature de mandataires à titre individuel sur les Alpes-Maritimes



● 24 juin 2024 - Nice

Signature de la charte d'engagements réciproques entre l'Adresse des Aidants et ses partenaires

Cette charte vise à formaliser et à renforcer la collaboration entre l'Adresse des Aidants et ses 38 partenaires, afin de mieux répondre aux besoins des aidants niçois.

Participation de la Chef de service du Pôle Enfance-Famille-Soutien à la parentalité-Accompagnement budgétaire

● 07 septembre 2024 - Saint-Etienne de Tinée

Forum des Associations

L'Udaf des Alpes-Maritimes était présente au Forum des Association de Saint-Etienne de Tinée.

La Chef de service du Pôle Enfance-Famille-soutien à la parentalité-Accompagnement budgétaire, ainsi que la médiaatrice familiale qui intervient sur les vallées ont pu renseigner le public, notamment sur la médiation familiale. La Vice-Présidente de l'Udaf, Présidente de l'Association Familles Rurales 06, a pu également intervenir pour son association.

● 10 septembre 2024 - Nice

Rencontre avec le SIAO 06

Thème : problématique sur les orientations, réunion d'échanges.
Participation du Directeur et de la Chef de service des Logements Accompagnés

● 12 et 13 septembre 2024 - Corse

Journées de travail UDAF PACA - Corse - Gard - Hérault

Participation des Directeurs / Directeurs-Adjoints

● 14 septembre 2024 - Menton

Forum des Associations

L'Udaf des Alpes-Maritimes était présente au Forum des Associations de Menton, parmi 75 participants. La Responsable de l'Institution Familiale, ainsi que deux médiateurs familiaux ont pu renseigner un public venu nombreux.
Cette journée a été ponctuée par de nombreuses animations d'associations.

● 1er octobre 2024 - Nice

Rencontre Juge des Enfants - Tribunal Judiciaire de Nice

Participation du Directeur et de la Chef de service du Pôle Enfance-Famille- Soutien à la parentalité-Accompagnement budgétaire

● 03 octobre 2025 - Nice

Journée nationale des aidants

L'Udaf des Alpes-Maritimes était présente à la Journée nationale des aidants à l'Espace Garibaldi à Nice.
Cette journée a été ponctuée par une matinée dédiée aux professionnels et aux écoles du secteur sanitaire et social.
L'après-midi s'est déroulée autour d'une conférence-échanges, animée par Vincent Valinducq, médecin et auteur du livre « Je suis devenu le parent de mes parents », également consultant santé dans l'émission « Bonjour ! la matinale » sur TF1 et Fédérico Palermi, Président de l'Association France Alzheimer 06.
La journée s'est achevée par une conférence-débat, ouverte aux professionnels et au grand public sur le thème : Comment les professionnels peuvent intégrer les aidants dans leurs pratiques ?

Cette journée a permis aux médiateurs familiaux de l'Udaf d'échanger avec le public et de créer des liens avec les professionnels.

● 20 novembre 2024 - Nice (siège de l'Udaf)

Journée de l'enfant

L'Udaf, identifiée comme acteur majeur dans le cadre de ses activités d'Espace Rencontre et Médiation Familiale, a été sollicitée par Marie-Pierre LAZARD, Avocate spécialiste en droit de la famille, Élué à la ville de Nice et déléguée au conseil des droits et devoirs des familles et au label ville amie des enfants Nice et périphérie dans le cadre de la journée de l'enfant. Une rencontre ponctuée d'échanges avec les professionnels des services concernés.

● 22 novembre 2024 - Nice

Réunion annuelle des Juges des tutelles MJPM

Participation du Directeur et du Chef du service de protection juridique des majeurs

● 28 novembre 2024 - Nice

Salon Emploi des Associations - Mairie de Nice

Ce nouvel évènement a permis de rencontrer et d'échanger avec des candidats potentiels.
Participation des Chefs de service de la Protection juridique des majeurs et du Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité-Accompagnement budgétaire

FORMATION PROFESSIONNELLE

● 18 au 20 mars 2024 - Nice

Formation « Microsoft 365 Administrateur »

Participation du Chargé des ressources informatiques

● 18 au 21 mars 2024 - Nice

Formation « Les écrits professionnels du travailleur social »

- Citoyens et Justice

Thèmes : utiliser les méthodes de structuration et de rédaction permettant de remettre des rapports conformes au cadre légal et aux attentes des magistrats. Etayer systématiquement son analyse par le matériel recueilli au cours de la mesure. Elaborer la conclusion de son écrit en ne reprenant que les messages essentiels de son texte.

Participation de 5 professionnels des Services MJACBF et MASP

● 05 avril 2024 - Nice

Formation « Sentinelles au repérage de la crise suicidaire » à l'initiative de la MSA

Participation d'une médiaatrice familiale

● 09 avril 2024 - Nice

Formation « Banque de France »

Thèmes : fichage bancaire - droit aux comptes

Participation de 7 professionnels des Services MJPM et MASP

● 02 et 03 juillet 2024 - Nice

Formation « Lettres types administrateur » - SIGMA

Thèmes : concevoir un modèle de lettre type, le modifier ou le désactiver.

Participation de 3 professionnels des Services MJPM, MJACBF et MASP

● 05 au 07 juin 2024 - Lille

Formation « La médiation familiale en milieu carcéral » - Association Avec des mots Médiation

Thèmes : découvrir les spécificités de l'univers carcéral ; concevoir l'accueil des personnes détenues et le membre de leur famille ; savoir construire des coopérations interprofessionnelles...

Participation de 3 médiateurs familiaux

● 07 et 08 octobre 2024 - Nice

Formation « La place de l'argent dans les pratiques tutélaires » - UNAFOR

Thèmes : présenter la signification de l'argent au-delà de sa réalité matérielle et de sa gestion comptable ; analyser le processus en jeu dans les échanges médiatisés par l'argent ; prévenir les conflits liés à la gestion de l'argent dans les mesures de protection ; favoriser la participation de la personne protégée à la gestion de ses biens.

Participation de 8 Délégués mandataires à la protection des majeurs

● 05 et 06 décembre 2024 - Nice

Formation « Gestion du stress et de l'agressivité en protection juridique des majeurs » - Art'incelle Formation

Participation de 13 Délégués mandataires à la protection des majeurs



URAF



LES LIENS AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

URAF

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'Uraf Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée de 5 Udaf:

- Udaf des Alpes de Haute-Provence
- Udaf des Alpes-Maritimes
- Udaf des Bouches-du-Rhône
- Udaf des Hautes-Alpes
- Udaf du Var



UNAF

REPRÉSENTANTS DE L'UDAF 06 AU SEIN DE L'URAF :

- Monsieur Dominique LAPORTE
- Madame Maria BOCQUET
- Monsieur Gérald VAUDEY

► Conseils d'Administration à Aix-en-Provence

25 janvier - 16 mai et 07 novembre 2024

► Bureau

14 mars et 12 décembre 2024

► Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

20 juin 2024

Thèmes des réunions : validation des représentations ; projet associatif ; points sur les évènements 2025-2026 ; validation des budgets prévisionnels 2024...

ACTIONS – INFORMATIONS

● 04 avril 2024 à Aix-en-Provence

Journée régionale Habitat Inclusif

Intervention du Chargé de mission Habitat Inclusif de l'Unaf. Cette journée d'échanges a permis de faire un tour de table des Udaf présentes, de présenter l'actualité Unaf et la feuille de route 2024, de réfléchir autour d'un atelier sur l'animation

d'un Projet de Vie Sociale et Partagé (PVSP), de mener une réflexion autour des bilans AVP, perspectives et attentes...
Participation de la Chef de service Logements Accompagnés



● 10 novembre 2023 - Visioconférence

Réunion régionale « Développement associatif »

Thème : actualités réseau Unaf – Udaf ; ressources et outils ; référentiel auto-évaluation ; réflexion autour de l'argumentaire d'adhésion à l'Udaf...

RENCONTRES, GROUPES DE TRAVAIL ET FORMATIONS

● 1er février 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire présentation de l'outil Rézo Institution & Services

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale et du Chef de service comptabilité tutélaire-Responsable budgétaire

● 22 février 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire Rézo Institution & Services - Module « Bilan des activités et services »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 29 février 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire Rézo Institution & Services - Module « Rapport d'utilisation de la part 1 du Fonds Spécial »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 07 mars 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire Rézo Institution & Services - Module « Balance Générale, Indicateurs MJPM/DPF, Rapport d'Activité, Rapport du CAC »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale et du Chef de service comptabilité tutélaire-Responsable budgétaire

● 14 mars 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire « Contributions et Notes de Frais »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 16 et 17 mars 2024 - Valence

Rencontre des Présidents des Udaf - Uraf et des Directeurs d'Udaf

L'Unaf a réuni 200 participants, Présidents des Udaf et Uraf et Directeurs d'Udaf.

Thèmes : quels partenariats entre les Caf et les Udaf ? ; missions des représentations des familles ; animation de la vie associative et statutaire ; dossiers d'actualités...

Participation du Président de l'Udaf 06 et du Directeur

● 28 mars 2024 - Unaf

Groupe de Travail Médiation Aidants-Aidés

Participation d'un Médiateur Familial

● 04 avril 2024 - Visioconférence Unaf

Matinée du Développement Associatif - Mécénat et compétences

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 25 avril 2025 - Visioconférence Unaf

Webinaire Chefs de file Caf

Participation du Chef de file Caf Alpes-Maritimes

● 14 mai 2024 - Unaf

Groupe de Travail Médiation Aidants-Aidés

Participation d'une Médiatrice Familiale

● 22 et 23 juin 2024 - Pau

Assemblée Générale de l'Unaf

L'Unaf a tenu son Assemblée Générale annuelle les 22 et 23 juin 2024 à Pau devant plus de 500 participants. Outre les points statutaires et les élections prévues, notamment dans le cadre

du renouvellement partiel du Conseil d'administration de l'Unaf, une part importante de la rencontre était consacrée à la thématique de la parentalité qui a permis de mettre en lumière les actions et témoignages de terrain. A cette occasion, l'Unaf a accueilli deux intervenantes extérieures, Jessica Pothet, Maître de conférences en sociologie à l'Université Claude Bernard, Lyon 1 et Emmanuelle Moraël, déléguée générale de la Fédération Française des Espaces de rencontre. Le dimanche matin a été consacré à des dossiers d'actualité de politique familiale. Retour sur les séquences de la rencontre.

Participation du Président de l'Udaf 06 et du Directeur

● 29 août 2024 - Visioconférence Unaf

Hotline - Rézo-Contributions

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 08 octobre 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire « Quelle place pour la représentation familiale en Udaf, Uraf, Unaf ? »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 10 octobre 2024 - Visioconférence Unaf

Les Jeudis de la Com'

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 17 octobre 2024 - Visioconférence Unaf

Hotline - Rézo-Contributions

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 22 octobre 2024 - Visioconférence Unaf

Rencontre du Développement Associatif

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 18 novembre 2024 - Unaf

Groupe de Travail Médiation Aidants-Aidés

Participation d'un Médiateur Familial

● 19 et 21 novembre 2024 - Paris

Salon des Maires

Les équipes de l'Unaf étaient mobilisées pour montrer le poids du réseau et la synergie entre les différents services qui s'adressent aux parents.

L'Udaf des Alpes-Maritimes a été retenue pour présenter le Service de Médiation Familiale et Maître Marie-Pierre LAZARD, en sa place d'élu à la Ville de Nice a pu apporter son témoignage. Une plaquette de présentation des services à destination des élus locaux, avec des exemples de différentes Udaf a été réalisée.

● 12 novembre 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire « Le congé de représentation : concilier vie professionnelle et mandat de représentation »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale et intervention d'un administrateur Udaf pour parler du mandat de représentation.

● 14 novembre 2024 - Visioconférence Unaf

Commission d'agrément et d'Arbitrage

Participation du Président de l'Udaf 06

● 20 et 23 novembre 2024 - Paris

Rencontre des Présidents des Udaf - Uraf et des Directeurs d'Udaf

Le samedi 23 novembre 2024, l'Unaf a réuni, à Paris, les Présidents des Udaf et Uraf et les Directeurs des Udaf. L'occasion pour la Présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc et Guillemette Leneveu, Directrice Générale, de faire un point d'actualité sur la politique familiale et sur les services et actions menés en réseau. Cette rencontre a accueilli en matinée, Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la Cohésion Sociale dont la venue a témoigné de la densité des liens et des multiples collaborations qui unissent l'Unaf et la DGCS sur nombre de dossiers. Une séquence dédiée à la Parentalité a aussi été l'occasion, pour l'Unaf, de livrer, par la voix d'Opinion Way, les résultats de l'enquête 2024 de l'Observatoire des Familles menée par l'Unaf et son réseau : «Etre parent aujourd'hui».

Participation du Président de l'Udaf 06 et du Directeur

● 26 novembre 2024 - Marseille

Journée régionale autour du Fonds Spécial - PACA - Corse

Le Pôle FINA de l'Unaf a organisé une rencontre, dans chaque région, à destination des équipes financières et vie associative des Udaf, ciblée sur les éléments concernant la justification du Fonds Spécial, tant sur la part 1 que sur la part 2.

Participation du Responsable budgétaire et du Comptable Institution

● 12 décembre 2024 - Visioconférence Unaf

Hotline - Rézo-Contributions

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale

● 17 décembre 2024 - Visioconférence Unaf

Webinaire « Préparer les renouvellements des représentants familiaux 2025/2026 »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale



LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06

PRÈS DE 100 MANDATS DE REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTANCES
DÉPARTEMENTALES ET LES CCAS



C'est une des missions les plus importantes de l'Udaf des Alpes-Maritimes, puisqu'elle a été expressément prévue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent au niveau départemental d'un interlocuteur afin de parler au nom des familles chaque fois que leurs intérêts sont en jeu.

L'Udaf mandate des représentants familiaux au sein des diffé-

rentes instances afin de porter la voix des familles du département des Alpes-Maritimes.

Plus de 50 représentants Udaf sont mobilisés sur tout le département et œuvrent dans le domaine de la santé, du logement, de la famille, du social, de l'enfance... nombreux sont ceux qui assument plusieurs mandats.

JOURNÉE MONDIALE DU BENEVOLAT

BÉNÉVOLES, LA FORCE DES FAMILLES, C'EST VOUS ! #MERCI POUR LES FAMILLES

Chaque jour, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent au sein des 6 000 associations familiales partout en France. Accueil, soutien, défense des droits... au sein de l'Unaf, des Udaf et des Uraf, les bénévoles incarnent « la force des familles ». À l'occasion de la Journée mondiale du bénévolat, le mouvement familial les célèbre à travers sa campagne annuelle. #MERCIPOURLESFAMILLES.

DES ASSOCIATIONS UNIES POUR LES FAMILLES, PORTÉES PAR LEURS BÉNÉVOLES

Partout en France, les associations familiales agissent là où les familles en ont besoin : logement, santé, protection de l'enfance, accompagnement des vulnérabilités... Elles apportent des services essentiels, souvent dans les zones où les services publics sont absents, et innover pour répondre aux besoins réels des familles, depuis les premières crèches jusqu'aux

UNAF, UDAF, URAF, LA FORCE DES FAMILLES DEPUIS 1945

Alors que 2025 marque le 80e anniversaire de l'institution familiale sous le slogan « Unaf, Udaf, Uraf, la force des familles depuis 1945 », cette fête du bénévolat donne le coup d'envoi des célébrations en commençant par nos bénévoles : « Bénévoles, chaque jour, c'est vous, la force des familles ».

Parcours d'écoute pour les enfants de parents séparés (PEP'S). Les bénévoles sont les piliers des associations familiales : leur engagement altruiste permet de soutenir des millions de familles, de créer des milliers d'emplois et renforcer la cohésion sociale. Par leur dévouement, ils assurent un service d'intérêt général inestimable, que ne couvre ni le secteur privé, ni le public.

FORMATION DES REPRÉSENTANTS UDAF



Afin que nos représentants puissent porter la parole de l'Udaf, une formation a été organisée le 07 décembre 2024 par l'UNAFOR dans les locaux de l'Udaf

Cette journée, animée par Frédéric DURIEZ a permis de réunir une vingtaine de participants (administrateurs au sein des CCAS, CAF, Conseil de Famille, CDAC, CDEN, CDU, Sécurité Routière, Office d'HLM...) dans une ambiance conviviale, laissant place aux échanges.

Différents sujets ont été abordés (fondements historiques et culturels de la représentation familiale, les spécificités du positionnement du représentant d'une Udaf, les moyens de la représentations...).

Chacun a pu appréhender son rôle avec plus d'assurance et de confiance.

1 COHESION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

CONSOMMATION

Commission Départementale de l'Aménagement Commercial

Représentants : Madame Maria BOCQUET (titulaire)
Madame Nadia LESCURE (suppléante)

Madame BOCQUET a participé à 1 réunion en 2024
Points abordés : ensemble commercial « Village de Sofia » à Valbonne. Il s'agit d'un grand projet de création à l'entrée du site de Sofia. Le projet se situe sur un terrain non-construit qui n'avait aucune utilisation jusqu'à présent.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

- Il nous importe de ne pas favoriser l'extension de surfaces commerciales dans des grands centres commerciaux qui n'ont pas de vie après leur fermeture, mais qui s'intègrent dans un ensemble d'habitations, boutiques, restaurants, etc.
- La végétation proposée est aussi un atout, la facilité de parking, voies de communication, etc.
- L'implantation de commerces de production locales ou proches.
- Nos questions sont soumises à l'entreprise qui propose le projet.

Observations diverses :

- Les consommateurs préfèrent des commerces à taille humaine ou l'acte d'achat se conjugue avec des activités ludiques, des restaurants, etc.

Commission Départementale de Surendettement des Particuliers

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)

Participation à 12 réunions en 2024 et à 1 séance plénière annuelle de la Commission de surendettement.

Sujets abordés

- Il s'agit d'examiner la recevabilité de dossiers de surendettement.

Traitements de certaines situations, suite aux observations des conseillers de la Banque de France (bien immobilier ou voiture à vendre ou à garder, logement trop onéreux, prise en charge de certains frais supplémentaires...).

Comité départemental de l'inclusion financière (CDIF)

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)

Participation à 2 réunions en 2024

Thèmes : point des actions réalisées sur le département pour que chacun puisse bénéficier d'un compte courant bancaire. Utilisation et proposition des banques du « contrat personnes vulnérables » ; présentation du Secours Populaire par son Président ; présentation des différents services pris en charge par les MSD.

PERTE D'AUTONOMIE - HANDICAP

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Représentant : Monsieur Claude BUCCAFURRI (suppléant)



2 DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat des Alpes-Maritimes et Commission d'Agrement

Représentant : Madame MARTINEZ Geneviève

A - Conseil de Famille des Pupilles de l'État

Madame MARTINEZ a assisté à 22 Conseils de Famille.

Points abordés au sein de cette instance :

- réflexion autour des candidats à l'adoption ;
- discussions concernant les candidats à l'adoption
- suivi de pupilles, vigilance par rapport au Smartphone ou divers écrans le soir lorsque le pupille est censé dormir.

B - Commission d'Agrement (en vue d'adoption)

Représentants : Madame MARTINEZ Geneviève (titulaire)
Madame VERGEAU Colombe (suppléante)

Madame MARTINEZ a assisté à de nombreuses Commissions d'agrément.

La Commission d'agrément étudie les dossiers des postulants à l'adoption et propose ou non l'agrément pour un enfant, en précisant la tranche d'âge et les particularités acceptées. Cette Commission est souvent reconsultée pour une modification de notice (extension de l'âge de l'enfant, particularités acceptées, etc...).

Le Président du Département décide de l'agrément.

Foyer Départemental de l'Enfance des Alpes-Maritimes

Titulaire : Madame Françoise BARTOLI (jusqu'en 07.2024)

Madame Sophie BEGESIO (à compter de 12.2024)

Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Il n'y a pas eu de réunion en 2024.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)

L'Udaf y est membre de droit et participe à ce titre au Comité de pilotage Représentant : la Direction de l'Udaf 06.

Comité départemental des services aux familles 2022-2026

Représentant : Président de l'Udaf 06, délégation à la Direction

Schéma départemental des services aux familles 2022-2026

2 représentants Udaf de parents :

- Madame Sandrine GIOVACCHINI
- Monsieur Gérard GAUBERTI

FENAMEF (Fédération Nationale des Fédérations et Espaces Familiaux)

Représentant : Chef de service du Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité-Accompagnement budgétaire de l'Udaf 06.

Cette dernière a participé à 3 Conseils d'Administration en 2024 et 1 Assemblée Générale (présentiel/visioconférence)

LA FENAMEF A POUR OBJECTIF

de promouvoir le maintien, la préservation ou la restauration du lien familial, le développement de la médiation et la professionnalisation de ses acteurs.

La vie de la Fédération s'organise autour de temps forts rythmés par une Assemblée générale statutaire annuelle, les réunions du Conseil d'administration et du Bureau, les réunions des commissions et groupes de travail thématiques, des rencontres régionales, l'organisation de colloques, formations et journées d'étude.

3 ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS)

Représentant : Madame Pilar EXPOSITO

Participation à 3 Conseil d'Administration, 1 Assemblée Générale et 1 Séminaire.

Points abordés au cours de ces instances :

- Approbation des procès-verbaux
- Actualité des départements et services et du site de Draguignan
- Lancement du projet politique et stratégique 2024-2028
- Parole aux étudiants
- Rapport moral du Président ; rapport de gestion 2023 ; rapport sur les comptes annuel ; rapport spécial du commissaire-aux-comptes
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2023
- Approbation du rapport financier et du rapport d'activité 2023
- Rencontre du conseil d'orientation scientifique
- Présentation du budget 2025
- Bilan de la rentrée 2024 et avancée du projet associatif
- Convention UCA : délibération sur le statut d'établissement associé d'Hétis

Jury Diplôme de profession funéraire - Agence Nova Formation

Représentant : Madame Maria BOCQUET

Participation à 1 réunion de Jury

Points abordés au cours de ces instances :

Le jury dispose d'une dizaine de cas concrets de deuil. Le candidat tire au sort un cas et le jury représente la famille. Le candidat doit guider la famille dans les démarches et le jury juge les compétences et connaissances du candidat, son savoir-faire, son accueil, son empathie avec la famille. À la fin, le candidat dispose d'un certain temps pour expliquer au jury son choix pour cette profession.

À cette occasion :

- 7 candidats au titre de Conseiller funéraire ont obtenu le diplôme
- 1 candidat au titre de Maître de cérémonie a obtenu le diplôme

Position et proposition défendue par le représentant au cours de cette période :

Chaque famille est différente face au deuil d'un proche. Nous sommes attentifs à l'écoute des souhaits, des attentes que le candidat dédie à la famille en deuil et ses propositions pour le rassurer et la guider dans ses démarches.

4 EDUCATION - JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Représentants : Madame Maria BOCQUET (titulaire) ; Monsieur Stéphane PENNEC (suppléant)

Madame BOCQUET a assisté à 1 réunion en 2024.

Points abordés au cours de ces instances :

- La charte scolaire 2024-2024
- Les modifications et inquiétudes

Commission Départementale Permanente de Contrôle des Activités Physiques et Sportives

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.

Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.

5 HABITAT - CADRE DE VIE

LOGEMENT - HABITAT

A.D.I.L. (Association Départementale Information Logement)

Monsieur VAUDEY a assisté à 1 Conseil d'Administration et 1 Assemblée Générale en 2024.

Rapport d'activité

Coup d'arrêt depuis 2023 à la croissance immobilière de ces dernières années en se traduisant par une crise économique et sociale puisque les parcours résidentiels sont ralentis. C'est dans ce contexte que l'Adil 06 est toujours préventive et créative, qu'il s'agisse d'aider les accédants à la propriété ou d'accéder à un logement locatif et d'informer sur les règles de copropriété. L'Adil est aussi un pôle d'observation du marché locatif privé et du logement étudiant.

Actions partenariales

l'Adil a été mobilisée dans le cadre de la campagne de télédéclaration des loyers par les propriétaires auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. L'Adil est mobilisée dans la prévention des impayés et des expulsions locatives en partenariat avec les services sociaux, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, le Conseil Départemental et Action Logement. L'Adil s'identifie comme partenaire actif de la lutte contre l'habitat indigne. Enfin, l'Adil est présente à des forums et des salons et collabore à la mise à jour du guide du logement à destination des actifs de la CCI Nice Côte d'Azur.

Observatoire local des loyers du parc privé

La maîtresse d'œuvre de cet outil est assurée par l'Adil. Grâce à ces travaux, le département dispose d'un indicateur pertinent et utile à tous.

OFFICE PUBLIC D'HLM

A - Côte d'Azur Habitat

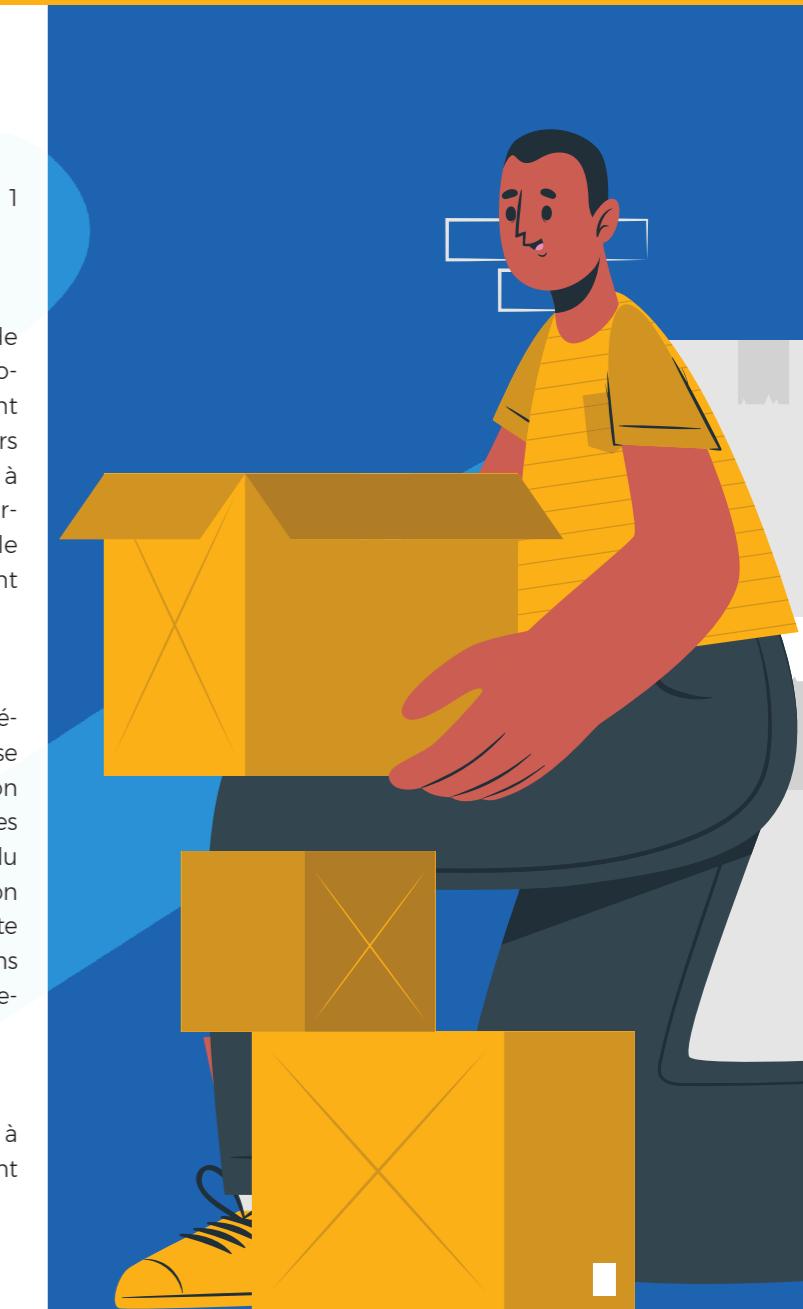
Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY.

Monsieur VAUDEY a participé à 22 réunions en 2024 : 4 Conseils d'Administration, 12 commissions des marchés, 4 commissions des finances dont il assure la Présidence et 2 commissions du Fonds de dotation

Le patrimoine de Côte d'Azur Habitat en 2024

- 21 000 logements dans 89 communes du département
- 823 lots commerciaux
- 14 400 parkings et garages
- 45 594 locataires

Chiffre d'Affaires : 125 millions d'euros



Plan Stratégique 2024

1. Augmenter la qualité de service et la relation client
2. Poursuivre les actions de proximité
3. Améliorer le cadre de vie et accroître les performances environnementales
4. Diversifier l'offre immobilière
5. Valoriser l'image de l'établissement interne et externe

Label QUALI BAIL

Le label a été obtenu sur la base de ses engagements et notamment : orienter le locataire, faciliter son emménagement, accompagner ce dernier dans son parcours résidentiel. Côte d'Azur Habitat est le seul bailleur des Alpes-Maritimes à avoir obtenu cette certification.

wANRU et plan de relance (après Covid)

Dans le cadre du plan de relance lancé par le gouvernement, Côte d'Azur Habitat a obtenu 244 000 € afin de réhabiliter 4 résidences.

Les actions menées se poursuivent dans le cadre de l'ANRU :

- réhabilitation des bâtiments 36 et 37 des Moulins
- réhabilitation de 64 logements à l'Ariane

Missions d'employeur

Une campagne de sensibilisation des collaborateurs a été lancée avec les services communication et informatiques aux fins de rappeler les principes fondamentaux du règlement général sur la protection des données.

Budget 2025

Le Conseil d'Administration du 24 octobre a acté une augmentation des loyers de 3,26 % (Taux qui a également été suggéré par l'Unaf en communication).

Il a été rappelé que l'APL a également bénéficiée de cette augmentation depuis octobre 2024.

Fond de dotations

La commission s'est réunie à 2 reprises afin d'approuver les comptes et le budget et vérifier les versements destinés à 12 locataires pour un montant de 1200 € (100 € par famille).

B - Office Public de l'Habitat de Cannes Pays de Lérins

Représentant : Madame Gisèle RENDA.

Madame Gisèle RENDA est administrateur à l'Office de l'Habitat de Cannes Pays de Lérins.
Elle a assisté à 5 Conseils d'Administration et 16 Commissions d'attribution de logements.

Points abordés :

- Présentation du rapport d'activité du directeur général pour l'année 2023 et les perspectives 2024.
- Délégation de signature donnée par le directeur général aux responsables de service
- Vente de logements appartenant à l'Office situé dans le patrimoine diffus, bilan de l'année 2023 et programmation de l'année 2024
- Procédure de rétablissement personnel
- Plan stratégique de patrimoine 2022-2031
- Différentes acquisitions de logements en VEFA, PLUS- PLAI-PLS sur plusieurs communes
- Acquisition en VEFA de 22 logements à Cannes-la-Bocca
- Présentation du rapport annuel 2023 de la commission d'attribution des logements et occupation des logements
- Rapport d'activité prévention sociale et contentieux locatif 2023
- Réhabilitation énergétique de plusieurs logements
- Politique des loyers - Exercice 2025
- Conventions diverses

Observations diverses :

Malgré de fortes contraintes, la volonté de la gouvernance a toujours été de maintenir la qualité de vie des locataires et continuer la réhabilitation du patrimoine.

Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives départementales (CCAPEX)

Représentants aux différentes CCAPEX :

- CASA : Emmanuelle MINDER (PCB)
- Métropole de Nice : Nathalie DOZO (MJAGBF)
- Grasse : Nadia EL KAMMAA (Coordinatrice des services Budgétaires)
- CARF : Laurence LEWEST (Chef de Service Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité-Accompagnement budgétaire ou Monsieur Anthony SERNA-RAIBAUT (Chef de service MJPM : mesure de protection adultes)
- Participation à 2 réunions CARF
- Participation à 1 réunion CASA
- Participation à la plénière de la CCAPEX

Commission Départementale de la Sécurité Routière

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI

6

POLITIQUE FAMILIALE - POLITIQUE SOCIALE

PROTECTION SOCIALE

Caisse d'Allocations Familiales

Titulaires :

- Madame Maria-Teresa FISSON
- Monsieur Philippe MARTINI
- Monsieur Michel MARRA
- Monsieur Stéphane PENNEC

Suppléants :

- Monsieur Joanes BOCQUET
- Madame Nadia LESCURE
- Madame Marion MONTARELLO
- Madame M'Bamakan SISSOKO

Nombre de réunions tenues sur l'année 2024 (présentiel ou visioconférence)

- 4 conseils d'administration
- 2 séminaires administrateurs commission d'action sociale
- 2 commissions des marchés (dont 1 exceptionnelle)
- 6 commissions des pénalités
- 4 commissions d'action sociale
- 33 commissions des aides financières individuelles

- 11 commissions de recours amiable
- 2 commissions de la communication

Monsieur Philippe MARTINI a participé à :

- 4 Conseils d'Administration
- 2 Commissions Communication
- 2 séminaires Commission d'Action Sociale

Sujets abordés

Conseil Administration :

- votes du schéma directeur immobilier 2023-2027, du projet du nouveau siège de la Caf06, de la vente du site de Menton et de locaux du 6ème étage du site de Nice Europe.
- bilan carbone, rapport activité 2023, approbation des comptes 2023, transfert de gestion du chalet de Valdeblore.
- budgets rectificatifs du budget Commun de Gestion et du budget Action Sociale.
- budgets 2025 d'action sociale et commun de gestion, vente locaux Nice Europe.

Commission Communication :

- campagnes nationales + actions communication externe et revue de presse.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Votes des budgets initiaux et rectificatifs Action Sociale et Budget Commun de Gestion.

Séminaire CAS :

- bilan période 2018-2023, orientations en fonction des perspectives budgétaires et éléments de contexte nationaux, «Brainstorming» en ateliers des premières options d'actions.
- propositions d'évolutions de la politique d'action sociale par thématique.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Lors des séminaires CAS du 10.04.2024 et 06.06.2024, priorisations des axes sur la famille et la parentalité dans les nouvelles actions d'action sociale.

Observations diverses :

Le fait d'être Président de la Commission Communication permet à Monsieur MARTINI d'être convié aux réunions de concertation entre le Directeur de la Caf, la Présidente du CA et les Présidents des commissions. Ces réunions permettent de valider les points abordés lors du Conseil d'Administration qui suit environ 15 jours après.



Monsieur Michel MARRA a participé à 14 réunions :

- 2 Conseils d'Administration
- 9 Commissions Recours Amiables
- 3 Commissions des Aides Financières Individuelles

Sujets abordés

Eclaircissement sur les projets du nouveau siège social avec insistence sur les accès salariés et usagers, date de livraison et respect de l'écologie dans la construction. Évolution de la prime d'activité et du contrôle de production des agents. Obtention de statistiques sur les indus.

Positions et propositions défendues par le représentant et retenues par l'instance

Défense des apprentis en CRA, demande de statistiques sur les motifs d'indus en CRA afin de pouvoir évaluer les progrès éventuels de traitement des dossiers individuels et les pistes d'évolution possible pour les services. Proposition de faire diminuer au niveau national la complexité de remplissage des dossiers de prime d'activité. Demande d'égalité entre les dossiers en commission dans le traitement de la même cause d'indus sans tenir compte des revenus.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance

Statistiques trimestrielles sur les causes d'indus. Contrôle renforcé des agents pour les dossiers faisant apparaître les mêmes lacunes.

Madame Nadia LESCURE a participé à :

- 1 Conseil d'Administration

Monsieur Joanes BOCQUET a participé à :

- 2 Conseils d'Administration

Caisse de Mutualité Sociale Agricole et Fédération MSA « Provence Azur »

Représentant : Monsieur Jean-Louis BRELLE

- En 2024, Monsieur BRELLE a participé à 26 réunions :
- 9 Conseils d'Administration
- 3 réunions du Comité de protection des salariés agricoles
- 6 Bureaux
- 6 Commissions d'Action Sanitaire et Sociale

Points abordés :

- Participation à la gestion du régime de protection sociale de l'agriculture (Caisse régionale MSA Provence Côte d'Azur).
- Traitement de divers dossiers sociaux.
- Protection des salariés agricoles.
- Service à la personne et aux familles

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Représentants : Monsieur Michel MARRA (titulaire) et Madame M'Bamakan SISSOKO (suppléante)

Monsieur Michel MARRA a participé à 39 réunions :

- 4 Conseils d'Administration
- 3 Commissions d'Action Sanitaire et Sociale
- 31 Commissions des aides financières
- 1 Commission Immobilière

Sujets abordés

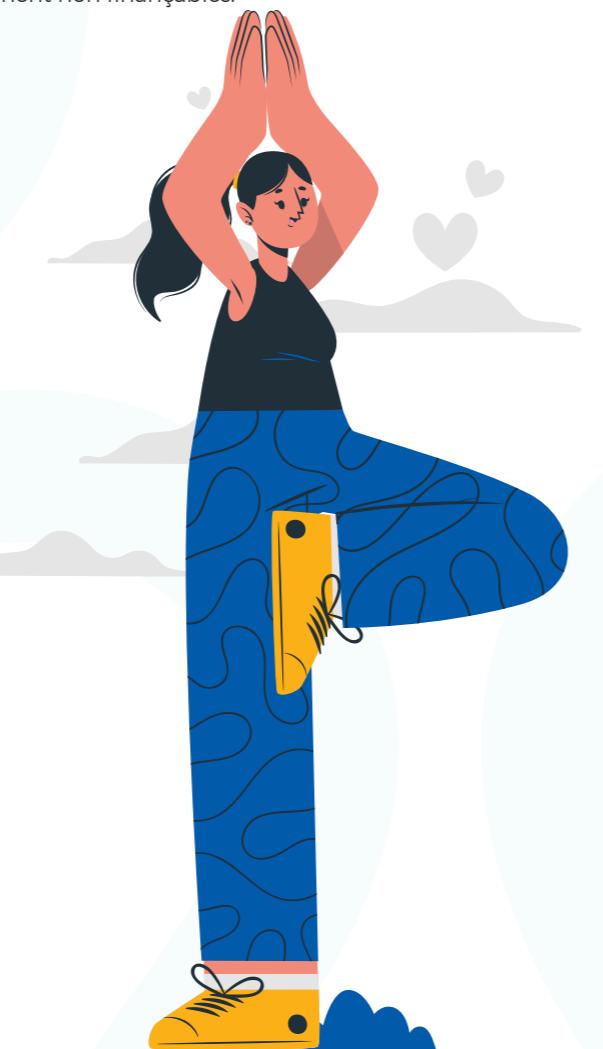
Montant du reste à vivre. Évolution des barèmes financés de soins en CAFI. Ouverture de financement de soins nouveaux non encore financés. Déploiement territorial sur l'arrière-pays. Financement des associations et éligibilité au financement CPAM. Contrôle des prestataires.

Positions et propositions défendues par le représentant et retenues par l'instance

Demande afin de faire évoluer les barèmes de « reste à vivre » pour qu'un nombre de plus en plus important de personnes puissent bénéficier d'aides financières. Appui au financement des dépassements d'honoraires et de soins non encore connus apparaissant pour la première fois mais véritablement nécessaires pour les patients. Prise de position pour le financement des associations en favorisant les initiatives locales novatrices plutôt que les financements de « mastodontes nationaux » déjà financés par ailleurs. Prise de position dans les dossiers de déploiement territorial afin d'essayer de proposer des accueils, mêmes itinérants, dans les communes éloignées du département et appui aux propositions de rentabilisation des points d'accueil fixe désertés par les usagers. Demande de contrôle renforcé des prestataires faisant apparaître des abus de facturation.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance

Evolution du barème de « reste à vivre ». Associations locales privilégiées dans les financements. Financement de nouveaux soins en CAFI et obtention de souplesse dans les dossiers théoriquement non financables.



LES CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pas moins de 54 communes sont concernées.
De nombreux représentants familiaux en CCAS nous ont communiqué leur rapport annuel.

► CCAS de TOURRETTE-LEVENS

- Isabelle AILHAUD, à Tourrette-Levens, a assisté à 4 réunions en 2024.

A/ Sujets abordés

- Budget, bilan comptable
- Actions de prévention
- Activités, ateliers, manifestations
- Secours et aides diverses...

Madame AILHAUD est médecin généraliste, elle intervient en EHPAD et connaît particulièrement les problématiques et pathologies liées au séniors. Son approche est par conséquent toujours pertinente et bienveillante.

► CCAS de CONTES

- Maria BOCQUET, à Contes, a assisté à 4 réunions en 2024.

A/ Sujets abordés

- Délibérations financières et compte administratif 2023
- Budget primitif 2024, orientations budgétaires 2024
- Voyage annuel du troisième âge
- Demandes d'aides financières
- Protection sociale complémentaire du personnel
- Projet de convention de partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vallée des Paillons et de la Banquiére

B/ Positions défendues et retenues

- Le maintien à domicile grâce aux aides ménagères du CCAS en partenariat avec l'ADMR
- Les activités du troisième âge, les sorties, les actions intergénérationnelles
- L'habitat : demande de location des logements communaux et locatifs
- Le soutien aux personnes et aux familles en difficulté

► CCAS de VILLEFRANCHE-SUR-MER

- Maria BOCQUET, à Villefranche-sur-Mer, a assisté à 4 réunions en 2024 et 15 Commissions permanentes

A/ Sujets abordés

- Budgets ; crèche
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Loisirs et activités séniors
- Actualités sur le marché de portage des repas à domicile
- Protection sociale des agents
- Présentation de nouveaux dossiers pour l'épicerie sociale (renouvellement ou sortie du dispositif)

L'épicerie sociale est un point important dans le CCAS. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation. Ils s'engagent à suivre un projet de rétablissement professionnel et financier établi en accord avec l'assistante sociale.

B/ Positions défendues et retenues

- Les propositions présentées paraissent tout à fait adéquates, innovantes et adaptées aux nécessités des habitants de cette ville

► CCAS de SAINT-PAUL de VENCE

- Guy COISMAN, à Saint-Paul de Vence, a assisté à 2 réunions en 2024.

A/Sujets abordés

L'année a été ponctuée par un changement de direction, néanmoins les services ont assuré le fonctionnement du CCAS.

- Analyse du budget et du compte financier.
- Gestion des aides ménagères.
- Organisation du repas de l'amitié
- Distribution de cadeaux de Noël

► CCAS de LA COLLE-SUR-LOUP

- Guy COISMAN à La Colle-sur-Loup, a assisté à 6 réunions en 2024.

A/Sujets abordés

- Examen du compte financier et budgétaire 2024
- Gestion quotidienne des aides ménagères
- Mise en place de l'épicerie solidaire
- Organisation du repas des anciens et du loto
- Activités proposées : informatique, gymnastique, sorties...

► CCAS d'ANTIBES

- Evelyne CAIRE-FREYTHÉR, à Antibes, a assisté à 3 Conseils d'Administration et 13 séances Action et aides sociales.

A/Sujets abordés

- Les demandes d'aides facultatives comprennent :
- Les demandes d'aides financières individualisées tous publics.



- Les demandes d'allocation colis (prestations destinées aux personnes âgées à faibles ressources).
- Les demandes d'aides à la restauration scolaire en faveur des enfants des écoles maternelles ou primaires publiques en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge : réduction variable sur le prix des repas.
- Les demandes d'aide sociale légale : dossiers familiaux et obligations alimentaires des demandes de prise en charge essentiellement pour de l'hébergement (personnes âgées ou handicapées), de l'aide à domicile ou du portage de repas (ou repas en foyer).
- En 2024, 1 081 dossiers d'aides facultatives ont été examinés et 873 ont reçu un avis favorable et 118 dossiers d'aides légales ont été examinés.

► CCAS de MENTON

- Laure DALMASSO-SALERNI à Menton, a assisté à 3 réunions en 2024 (Conseil d'Administration) et 14 commissions permanentes

A/Sujets abordés

- Délibérations diverses
- Vote de budgets
- Renouvellement de conventions...
- Aides sociales ; attribution en crèches...
- Les points abordés en commissions permanentes sont confidentiels en ce qui concerne les attributions d'aide sociale et les places en crèche.

► CCAS de CAGNES-SUR-MER

- Myriam HORNEZ, à Cagnes-sur-mer, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Conventions diverses
 - Budgets divers
 - Activités de loisirs en faveur des personnes âgées ou handicapées
 - Créations ou transformations de postes
- Action sociale surtout orientée vers la population âgée

► CCAS de SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE

- Didier MASSON, à Saint-Cézaire-sur-Siagne, a participé à 7 réunions en 2024.

► CCAS de VALBONNE

- Philippe MARTINI à Valbonne, a assisté à 5 réunions en 2024.

A/Sujets abordés

- Rapport Orientation Budgétaire 2024, Convention CASA-CCAS relative à la délivrance d'abonnements Envibus, Convention de partenariat avec la Carsat dans le cadre d'OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de la Retraite), examen dossiers aides facultatives.
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratif 2023, budgets primitifs, examen dossiers aides facultatives.
- Conventions avec le COV pour la Gym des seniors, examen dossiers aides facultatives
- Décision modificative Budget 2024, examen dossiers aides facultatives
- Ouverture de crédits en section d'investissement, convention de partenariat avec l'épicerie solidaire, prêt à taux 0 (*), examen dossiers aides facultatives.

B/ Positions défendues

Avis sur les dossiers présentés.

C/ Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Rappel de l'intermédiation financière réalisée par la Caf dans l'examen de certains dossiers.

D/Observations diverses

(*) Projet réalisé d'une avance remboursable permettant de proposer un prêt à taux 0 aux personnes qui auront une rentrée d'argent imminente (<12 mois) : APL débloquée, Héritage... Intégration au Service Public Départemental de l'Autonomie (Copil en Octobre 2024)

► CCAS de CANNES

- Gisèle RENDA, à Cannes, a assisté à 8 réunions en 2024.

A/Sujets abordés

- Rapport d'orientation budgétaire 2024

Informe le conseil d'administration, permet de rendre compte de la gestion du CCAS et présente les orientations en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les priorités du CCAS sont de répondre aux besoins des usagers en développant des services adaptés malgré un contexte inflationniste. Améliorer les résidences autonomie et rechercher des financements externes afin de conserver une situation financière saine.

- Orientations 2024

- Optimiser l'accès au droit et à l'information des usagers
- Lutter contre la précarité financière et alimentaire
- Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et à la prévention santé

- Informer, soutenir, accompagner les publics dans leur démarche d'insertion
- Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des populations les plus démunies
- Faciliter l'accessibilité et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Permettre un maintien à domicile dans de bonnes conditions seniors
- Travailler sur l'isolement des personnes âgées
- Subvention de la ville de Cannes en augmentation
- Vente de résidences autonomie

Sujets divers :

- Diverses conventions de partenariat
- Affectation des résultats 2023
- Demandes de subventions
- Désignation du représentant du CCAS de Cannes au CA de l'UNCCAS
- Construction de la résidence autonomie Saint-Louis

Observations diverses :

le CCAS de Cannes développera en 2025 encore de nombreux projets partagés pour répondre toujours mieux aux besoins de Cannes. Le CCAS de Cannes est toujours à l'écoute des familles nombreuses et leur apporte un grand soutien en les aidant par les aides EDF, cantine, colonie, et par leur présence à l'Assemblé Générale de l'Association des Familles Nombreuses de Cannes.

► CCAS de PEGOMAS

- Gisèle RENDA, à Pégomas, a assisté à 5 réunions en 2024.

A/ Sujets abordés

- Vote du compte de gestion, du compte administratif
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- Vote du budget primitif exercice 2024
- Dépenses stables, les aides alimentaires ont été remplacées par des bons d'achat
- Diverses conventions
- Présentation et choix du colis de Noël destiné aux seniors de 65 ans et plus non imposables et résidant sur la commune de Pégomas
- Communication du bilan social 2023 : ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat

Positions défendues et retenues :

les membres du conseil d'administration sont toujours très présents dans les différentes manifestations (conférence, atelier, Noël) et toutes les décisions du conseil d'administration sont votées à l'unanimité après discussion.

► CCAS de VENCE

- Catherine RONTANI à Vence, a assisté à 5 réunions en 2024.

A/ Sujets abordés

- Rapport orientation budgétaire
- Aides sociales facultatives et alimentaires
- Décision de la commission d'appel d'offres
- Protection sociale complémentaire...

SANTÉ

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

Clinique Saint-Georges - Nice

Maria BOCQUET a participé en 2024 à :

- 3 réunions RU
- 1 réunion INS-RNIV-Identitovigilance
- 2 réunions pour exploiter les résultats de la médiation
- 4 réunions de formation auprès du personnel hospitalier
- 1 réunion « Journée régionale France Assos Santé »

Points abordés :

- résultats des enquêtes de satisfaction. Taux de retour différent selon la médecine ou la chirurgie. Événements indésirables. Médiation demandée par un patient à la suite de dysfonctionnements. Nouvelle composition de la CDU. Retour des enquêtes satisfaction pour la qualité du personnel. Plaintes/reclamations de patients et réponses de la direction. Événements indésirables. 3 formations sur le rôle et la place des représentants des usagers.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Nous demandons des explications sur les plaintes et problèmes survenus pendant la période qui nous est présentée et surtout l'attention portée à la plainte du patient.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

La direction nous informe de la suite donnée à chaque plainte de patients après avoir interrogé le praticien ou le personnel et nous communique l'information des explications et les excuses données au patient. Nous apprécions les efforts fournis par la direction et le personnel pour améliorer la qualité des soins.

Observations diverses

La clinique nous permet de participer à la formation périodique des personnels paramédicaux. Nous présentons le rôle des représentants des usagers, les droits collectifs et individuels des patients (usagers), les directives anticipées, la personne de confiance, etc.

Clinique « Les Hellenides » (INICEA) - Sclos de Contes

Maria BOCQUET a participé en 2024 à :

- 3 réunions RU
- 1 rencontre patients/familles

Points abordés au sein de cette instance

Suivi du plan d'action trimestriel

Bilan des événements indésirables/graves ; bilan des indicateurs KPI, e-satis

Résultats des questionnaires de sortie :

réclamations et éloges.

Situation rencontrée dans l'établissement :

café rencontre avec les patients et leurs familles pour expliquer le rôle du représentant des usagers.

Revue de la charte des devoirs des patients

Plans d'action :

Livret sur la prévention, les vaccinations (la grippe) ; livret d'accueil avec déclaration par le patient d'un événement indésirable.

Bilan des satisfactions, plaintes, événements indésirables, remerciements, etc.

Appel au règlement pour le patient.

Rénovation de chambres dans la clinique.

Seulement 36 enquêtes en 2024. Les enquêtes doivent se faire dorénavant uniquement sur Internet.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Nous sommes attentifs aux résultats des enquêtes des patients concernant le soin, la nourriture, l'attention. Nous rappelons toujours le peu d'enquêtes retournées malgré l'implication des personnels. Nous suivons avec attention les plaintes et réclamations et la réponse de l'établissement.

Centre Hospitalier - Antibes

Maria-Teresa FISSON a participé à de nombreuses réunions en 2024 - Présidente de la CDU

Hospitalisation A Domicile (HAD) - Nice

Dominique LELAURAIN a participé en 2024 à :

- 3 réunions RU
- 3 réunions liées à la certification

Hospitalisation A Domicile (HAD) - Saint-Laurent du Var

Dominique LELAURAIN a participé en 2024 à :

- 3 réunions RU
- 1 comité d'éthique
- 6 réunions liées à la certification, dont comité de pilotage

Clinique du Parc Impérial - Nice

Nicole SABOT a participé en 2024 à :

- 1 réunion RU

PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU SEIN DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

Centre Hospitalier « Saint-Lazare » - Tende

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance. Pas de réunion en 2024.

Centre Hospitalier - Puget-Théniers

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance (4 réunions) et de la Commission des usagers et de la vie sociale (4 réunions)

Projet nouvel hôpital

Le projet de reconstruction a été présenté au comité régional d'investissement et a été validé par l'ARS. Les financements ont été obtenus avec une subvention du Conseil Départemental.

Résultats de certification Haute autorité de santé

L'établissement a été certifié avec un score global de satisfaction de 93,43 %.

Evaluation médico-sociale de l'EHPAD

La directrice détaille la méthodologie en prévision de l'évaluation (en attente du résultat).

Cessation d'activité du service d'aide à domicile

Face à des difficultés organisationnelles et financières persistantes et malgré le soutien de la CCAA et compte-tenu de la nécessité de se concentrer sur les ressources et les missions essentielles, la direction a décidé de fermer le service.

Actualisation du contrat de séjour

Les modifications concernent : le régime de sûreté des biens, la mise en place d'un dépôt de garantie et une annexe dédiée à la liberté d'aller et venir.

Stratégie de l'hôpital d'Antibes

La direction de l'hôpital d'Antibes annonce qu'une unité de pilotage réunira l'hôpital d'Antibes, l'hôpital de Puget-Théniers et la communauté professionnelle de santé territoriale afin d'enrichir l'offre de soins, notamment la télémédecine.

Centre Hospitalier « Saint-Eloi » - Sospel

Gérald VAUDEY est membre Conseil de surveillance et Président de la commission des usagers. Il a participé à 4 Conseils de surveillance et 2 commissions des usagers.

Conseil de surveillance

Nomination d'un directeur du Centre Hospitalier de Menton avec en qualité d'adjointe une directrice en charge de l'établissement de Sospel. Cette réorganisation est dénommée : Groupement Hospitalier de la Riviera Française.

Commission médicale d'établissement : 4 réunions

Comité social d'établissement : nouvelle instance de représentation du personnel

Effectif global : 195, dont 64 contractuels

Projet d'établissement de l'hôpital Saint-Éloi

Action 1 : améliorer l'information du patient sur ses droits et promouvoir les droits des usagers : directives anticipées personne de confiance.

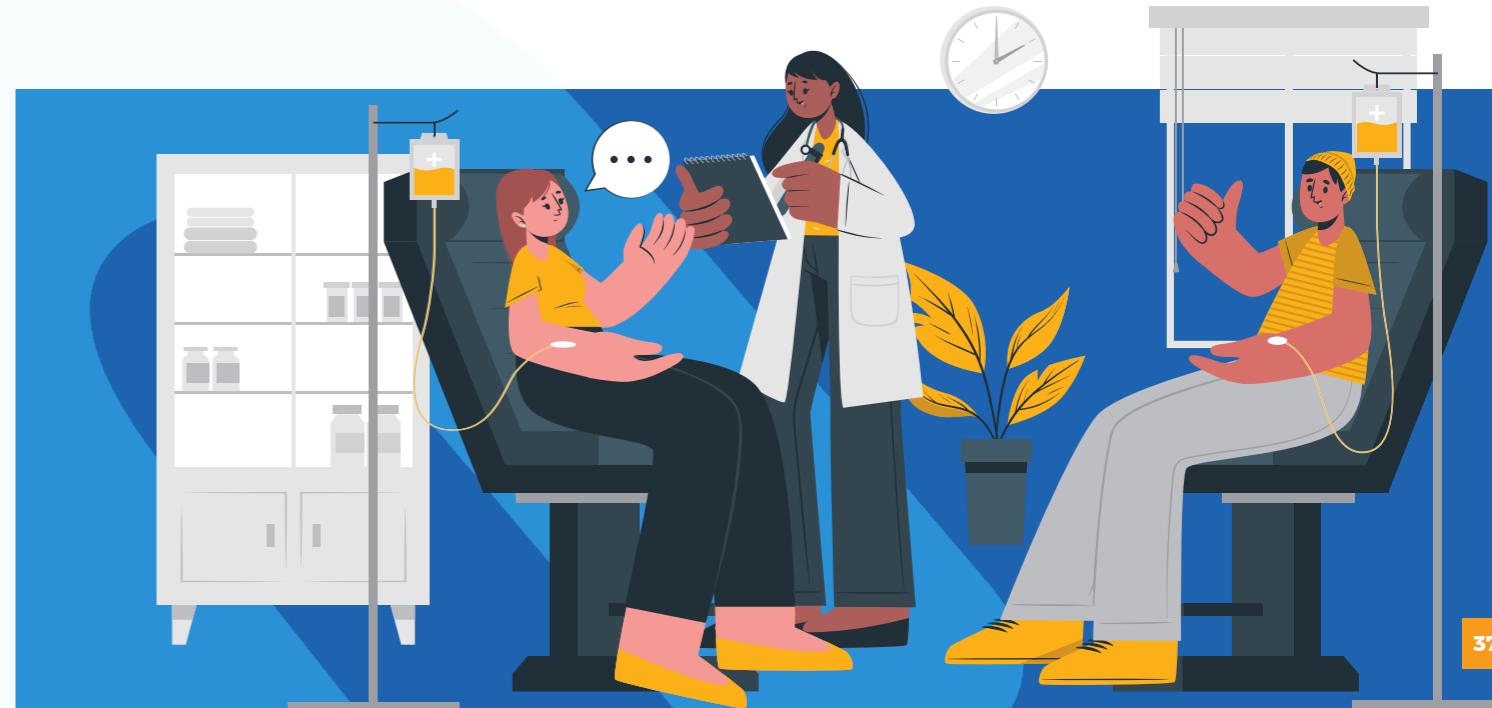
Action 2 : faire connaître les représentants des usagers auprès des usagers et des professionnels de santé.

Action 3 : renforcer la participation des représentants des usagers à la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Action 4 : développer une communication lisible et facilement accessible aux usagers : avis des représentants des usagers sur les documents remis au patient (livret d'accueil).

Demande formulée par Monsieur VAUDEY :

- Problématique concernant la qualité de l'accueil des patients et des familles.
- Mise à jour du livret d'accueil en précisant les droits et les devoirs, notamment concernant le respect du personnel.



EHPAD « La Fontouna » Etablissement public autonome - Bendejun

Gérald VAUDEY, Administrateur et membre du Conseil de la vie sociale a assisté à 7 Conseils de surveillance.

Activité EPHAD

A ce jour nous estimons que le taux d'occupation est de 91,84 %. Pour améliorer l'activité, des mesures de communication ont été engagées afin d'élargir les services adresseurs (site Internet, diffusion de plaquettes, utilisation de la plate-forme Via Trajectoire). Par ailleurs, le dispositif d'hébergement temporaire d'urgence sera renforcé.

Des conventions de partenariat ont déjà été signées avec l'HAD de Nice, le C3S pour les soins palliatifs, l'équipe mobile gériatrique et l'équipe mobile d'hygiène des Paillons.

La rénovation de la structure reste à ce jour un impératif pour l'accroissement de l'activité.

En l'absence actuelle d'un accord de vente ou de cession à l'euro symbolique du bâtiment entre la mairie et les autorités de tutelle, le projet architectural est ajourné.

Dans cette attente, il a été demandé à l'ARS d'aider à la réfection des chambres, l'entretien des locaux et l'amélioration des espaces de vie.

Prévisions budgétaires de l'EHPAD et du SSIAD

Dans un contexte économique contraint, l'état des recettes et produits 2025 doivent alerter les financeurs des difficultés qui s'annoncent. Le budget 2025 doit prendre en compte les évolutions suivantes : prévisions INSEE de l'inflation, plus 2,5 % et alimentation plus 6 %.

Pour faire face à cette forte hausse attendue et en l'absence de subventions d'exploitation, la section hébergement est impactée avec un prix de journée moyen qui devrait augmenter de 4 % (par rapport au prix de journée 2024).

Conseil Territorial de santé des Alpes-Maritimes

Madame Maria-Teresa FISSON a été nommée le 29 mai 2017 en tant que représentant des usagers (suppléante) au sein du Conseil Territorial de santé des Alpes-Maritimes.

Elle n'a pas été convoquée en 2024.

Commission de sélection et d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux (ARS-Département)

Représentants Dominique LAPORTE (titulaire)

Comité local d'usagers et de l'amélioration continue (qualité de l'accueil et des prestations en Préfecture et Sous-Préfecture)

Représentant : Maria BOCQUET

En 2024 elle a participé à 1 réunion

Points abordés au sein de cette instance

- Visite de la direction de la réglementation de l'intégration et des migrations : guichets d'accueil
- point d'accueil numérique pour l'administration des étrangers en France
- Bilan annuel - Déploiement Quali-ATE et Services Publics +

Revue de la signalétique au sein du CADAM

- Actualités de la direction de la réglementation de l'intégration et des migrations
- Actualités des 3 directions départementales interministérielles DDTM, DDPP, DDETS
- Point sur les France Services avec la participation de trois responsables de France Services (milieu rural, centre-ville, quartier prioritaire de la ville)

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Première réunion après nomination et prise de contact avec les participants

REPRESENTATIONS DIVERSES

Conseil de Développement de la Métropole Nice Côte d'Azur

Représentant : Gérald VAUDEY.

Il n'y a pas eu de réunion en 2024.

Conseil de Développement de La Communauté Nice Côte d'Azur

Représentant : Gérald VAUDEY.

Depuis 2010, le fonctionnement du Conseil de Développement est en « sommeil ».

Conseil Communal Consultatif (3C) de la ville de Nice

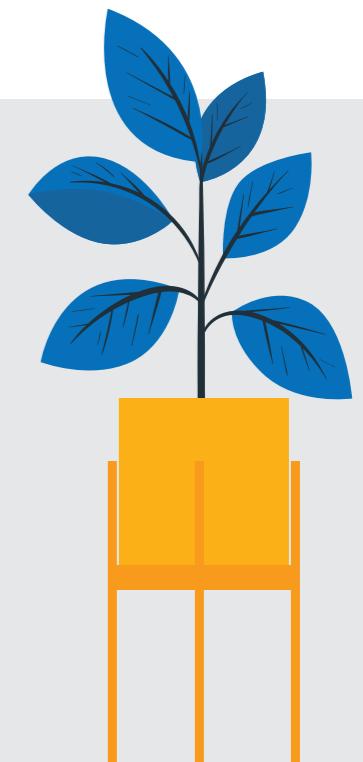
Représentant : Dominique LAPORTE, Président de l'Udaf 06

RELATIONS AVEC LES PERSONNALITES ET LES ORGANISMES



Outre la participation régulière aux instances citées précédemment, l'Udaf entretient de nombreuses relations avec les personnalités et les organismes départementaux :

- Préfecture,
- DDETS
- Département
- Mairies
- Tribunaux
- CAF ; CPAM ; URSSAF ; MSA
- Bailleurs sociaux...



CONVENTION D'OBJECTIFS

PÉRIODE 2022 - 2026

L'UDAF DES ALPES-MARITIMES S'EST POSITIONNÉE SUR LES ACTIONS SUIVANTES :

**1 - Numérique «conseil, accompagnement et parentalité»
- jusqu'au 28.02.2024**

Sur cette période, 20 ateliers ont été organisés avec des partenaires

Partenaires: Education Nationale (écoles primaires) ; Métropole et ville de Nice ; mairies ; bibliothèques ; CCAS ; Associations ; Centre des finances publiques ; MJC....

Après bilan avec le Directeur → activité non pérenne par manque de financement.

2 - « Développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés »

- Recrutement de la psychologue pour les ateliers.
- Echanges avec l'Udaf du 35 concernant les PEPS en vue d'une formation.
- Repérage des profils d'enfants à mobiliser sur cet atelier (Services Médiation Familiale et Espace Rencontre).
- Proposition au Département d'y associer des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance.



L'UDAF 06 EN CHIFFRES



62 salariés à l'Udaf / 23 administrateurs



90 représentations familiales



123 mesures de gestion de crise familiale traitées



**409 enfants accueillis à l'Espace Rencontre
1 018 heures de visites réalisées**



186 auditions d'enfants



**44 associations adhérentes
représentant 2 024 adhérents familiaux**



807 mesures de protection juridique



84 mesures MASP exercées



**56 résidents Pôle Logement Social Accompagné
dont 37 Résidence Accueil, 16 Famille Gouvernante et 3 Pension de Famille**



580 personnes accueillies dans le cadre du PCB



LES SERVICES

LES MISSIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ CONFIÉES DEPUIS PRÈS DE 80 ANS PAR LE LÉGISLATEUR SONT CONFIRMÉES AU LONG COURS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024.

Associations familiales, administrateurs, bénévoles concourent par leur engagement, dans leur diversité, leur pluralité, leurs échanges à mettre en exergue les besoins fondamentaux des familles, pour une meilleure adaptation de la politique familiale.

Aussi, les associations familiales en prise directe sur les territoires, en proximité avec les populations symbolisent par « leur connaissance approfondie des besoins et des situations des familles » une force de propositions assurée lors des mandats de représentation auprès des pouvoirs publics.

DE LA PRÉSENTATION À LA MISSION DES SERVICES

Les services qui ont été organisés au sein de notre Udaf concourent ainsi à répondre très concrètement à un ensemble de besoins identifiés par et pour les familles : il est patent de souligner la convergence qui existe autour du projet commun réunissant l'ensemble des parties prenantes [bénévoles de terrain, bénévoles dirigeants, salariés...].

De plus, si les services agissent à ce jour en conformité avec les missions confiées par les institutions, ceux-ci demeurent, à l'appui de la convention d'objectifs Unaf/Udaf porteurs d'ingénierie de projet sur notre territoire à visée de développement de nouvelles réponses à procurer aux problématiques familiales, et à leurs besoins essentiels.

Aussi dans chacun des Pôles développés au sein de notre Udaf, comme dans les Objectifs de Développement d'Action [convention d'objectifs Unaf/Udaf, des professionnels concourent à la prise en compte globale des besoins de la famille :

Accompagnement protection juridique des majeurs

**Enfance, Famille, Soutien à la Parentalité,
Accompagnement Budgétaire**

Logement Social Accompagné

PÔLE « ACCUEIL »

Première image d'une structure, l'accueil joue un rôle essentiel. Qu'il soit téléphonique ou physique, il constitue le premier contact avec une personne, un partenaire, un client...

► 3 missions sur le Pôle Accueil :

1-L'ACCUEIL PHYSIQUE des personnes que nous accompagnons, des familles.

En 2024, nous avons reçu plus de 1 300 personnes ou familles dans nos locaux.

2-LA GESTION DU STANDARD : cette mission assurée par les 2 agents d'accueil a recensé sur l'année 2024 plus de 100 appels par jour (appels reçus uniquement le matin).

3-LA GESTION DU COURRIER ENTRANT-SORTANT :

- La mise en place courant décembre 2022 de la Gestion Electronique des Documents (GED) ne concerne à ce jour que le service MJPM (30 445 courriers indexés en 2024), les autres services suivront prochainement.
- En 2024, 21 559 courriers sortants ont été affranchis, tous services confondus.

► Le Pôle accueil de l'Udaf 06 se compose de :

- 2 assistants administratifs/agents d'accueil
- 1 agent de sécurité (prestataire)
- 1 Chef de service





PRESENTATION DU SERVICE

LE SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS ASSURE LA PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE SES BIENS, DANS LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES, DES DROITS FONDAMENTAUX ET DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE.

Les délégués à la protection des majeurs exerçant au sein du service veillent à individualiser l'accompagnement auprès des personnes et à favoriser leur autonomie. Ils développent un travail de partenariat en articulant les expertises et les champs d'intervention des professionnels de tous les secteurs (médico-social, administratif et judiciaire).

Pour un temps plein, un délégué se voit confier une soixantaine de mesures pour lesquelles il intervient de manière duale avec la personne ou en lien avec son environnement. Le délégué peut compter sur l'appui technique d'un assistant administratif et d'un comptable, mais aussi sur les compétences d'une coordinatrice. Tous ces collaborateurs sont placés sous la responsabilité d'un chef de service.

LE SERVICE MJPM EXERCÉ PLUSIEURS TYPES DE MESURE :

- **La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)** est prononcée par le Juge lorsque l'aide du Département dans le cadre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) n'a pas permis une gestion satisfaisante des prestations sociales et que la santé ou la sécurité de la personne reste compromise. Cette mesure qui confie la gestion des prestations dans l'intérêt du majeur vise par une action éducative à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources.

- **La sauvegarde de justice avec ou sans mandat spécial.** Elle a pour effet de confier l'accomplissement d'un ou plusieurs actes déterminés. Le Juge peut aussi confier une mission de protection de la personne. Elle est souvent préalable à un autre type de mesure de protection.

- **La curatelle, renforcée ou simple,** est une mesure d'assistance. Elle prône le « faire avec » et implique un accompagnement continu dans les actes importants de la vie civile (actes liés au patrimoine, gestion des ressources...). Elle peut également concerter la protection de la personne.

- **La tutelle** est une mesure qui s'adresse aux personnes dans l'incapacité d'agir par elles-mêmes. C'est une mesure de représentation qui vise à réaliser les actes pour lesquels la personne n'a plus la capacité d'agir.

- **Le tuteur ou curateur** Ad hoc est chargé d'un mandat temporaire : son action se limite à représenter la personne pour l'accomplissement d'un acte précis. Il n'a aucun rôle à jouer dans l'administration générale des biens de l'usager.



BILAN ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2024

L'UDAF GÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024, 807 MESURES CONTRE 768 EN 2023
(SOIT UNE HAUSSE DE + 4.95 %) RÉPARTIES COMME SUIT :



465

Curatelles renforcées ou simples

326

Tutelles

5

Mesures d'Accompagnement Judiciaire

11

Sauvegardes de justice

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été une année charnière pour le service MJPM d'une part, dans le cadre de la préparation à l'évaluation HAS (Haute Autorité de la Santé) obligatoire pour son renouvellement d'agrément et d'autre part dans une organisation du travail évoluant en lien avec les résultats de celle-ci. L'arrivée de Monsieur Witczymyszyn, nouveau directeur de l'Udaf des Alpes-Maritimes, a coïncidé avec la conduite de cette évaluation HAS, établie par deux évaluatrices indépendantes d'un cabinet externe en février 2024. La direction et tous les collaborateurs se sont pleinement mobilisés pour que celle-ci se passe dans les meilleures conditions.

Le rapport d'évaluation est très positif : tous les critères impératifs ont été validés, avec des notations très satisfaisantes en rapport avec le référentiel, ayant mis en évidence, le travail de qualité fourni par l'ensemble des professionnels. Un PAQ (Plan d'Amélioration de la Qualité) devra traduire un plan d'actions à mettre en œuvre déclinant des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, priorisés.

D'autre part, le premier semestre a également été consacré à la finalisation des travaux sur le projet de service. Comme dans le cadre de l'évaluation HAS, l'ensemble des professionnels a activement participé aux différents groupes de travail. Le service MJPM dispose désormais d'un support illustrant les modalités de fonctionnement, d'organisation de celui-ci, tout en formalisant ses missions inhérentes sous toutes ses formes, en lien avec la loi, sur les cinq prochaines années.

Un recueil des procédures du service répondant aux impératifs de l'évaluation HAS a également été produit sur l'année 2024, avec encore une participation active des professionnels.

Après un dialogue de gestion constructif avec la DEETS 06, le service MJPM a eu sa capacité d'autorisation fixée à 800 mesures par un arrêté N°2024-1286 du 23/11/2024 du Préfet des Alpes-Maritimes.

D'ailleurs, après une pause en 2023, l'année 2024 a été intense, avec un nombre important de mandats justice qui nous ont été confiés par les différents tribunaux (Cannes, Antibes, Cagnes-sur-Mer, Grasse et Nice), caractérisant un taux d'activité important.

Nous avons aussi rencontré dans nos locaux en septembre 2024, les deux Juges de Nice afin d'échanger sur l'amélioration continue de nos pratiques et renforcer une communication plus efficiente. Le partenariat est en effet un axe essentiel, incontournable, identifié notamment dans notre projet de service.

AU NIVEAU RH, TOUS LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS ONT ÉTÉ RÉALISÉS.

Au niveau de la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences :

- Deux délégués à la protection juridique des majeurs ont ainsi débuté leur Certificat National de Compétences Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.
- Le service a également bénéficié de deux formations sur des thématiques de « terrain » : La place de l'argent dans la pratique tutélaire et La gestion du stress et de l'agressivité.

► Sur 2024, l'Udaf est toujours l'opérateur de l'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux).

L'objectif est la mise en œuvre d'actions visant à aider, orienter et informer des familles dès lors qu'une mesure de protection a été prononcée par les Juges des contentieux de la protection.

Une réflexion est en cours sur l'organisation et le fonctionnement de ce service directement rattaché au service MJPM, notamment en termes de moyens humains, de tâches administratives rattachées aux fonctions supports et des modalités de fonctionnement basées sur un « collectif » à faire évoluer.



En 2024, le dispositif ISTF a assuré 119 permanences.

- 73 permanences en présentiel** sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Chaque permanence permet d'accueillir entre 1 à 5 personnes en moyenne.
- 46 permanences téléphoniques** qui ont permis de répondre, en moyenne, à une centaine de personnes.

PÔLE LOGEMENT SOCIAL ACCOMPAGNÉ

« LE VIVRE ENSEMBLE AU CŒUR DE NOS DISPOSITIFS : REALISATION ET AVENIR »



NOTRE UDAF GÈRE UN PÔLE LOGEMENT CONSTITUÉ DE TROIS DISPOSITIFS :

RÉSIDENCE ACCUEIL

Celle-ci, qui est une variante de la maison relais (cf. circulaire du 10.02.2002), accueille des personnes avec des troubles psychiques stabilisés.

La résidence accueil est dotée de 31 places. 22 studios, 2 T1 bis, 2 T2 et 1 T6.

L'ensemble est organisé en espaces privatifs et en un espace commun convivial d'environ 70m².

Ce dispositif permet au public une réadaptation à la vie sociale, dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

FAMILLE GOUVERNANTE (HABITAT PARTAGÉ)

L'Udaf propose à 14 personnes en situation de handicap psychique stabilisé de sous-louer un logement tout en disposant d'un accompagnement adapté à leurs besoins. L'objectif est de travailler une réadaptation à la vie sociale.

5 appartements permettent d'accueillir ces adultes :

Appartement 3 pièces : **2**

Appartement 4 pièces : **1**

Appartement 5 pièces : **2**

Les colocataires disposent d'un espace privé (chambre), qu'ils meublent et décorent à leur convenance. Les espaces de vie commune (salle à manger, salon, cuisine, salle de bain) sont aménagés et équipés par l'Udaf lors de l'ouverture des logements.

Les logements sont situés à proximité des transports, des services et commerces pour favoriser la vie sociale de chacun.

PENSION DE FAMILLE (MAISON RELAIS)

EN 2024, L'UDAF A OBTENU UN AGRÉMENT POUR UNE OUVERTURE DE 25 PLACES DANS LE DIFFUS.

L'Udaf propose une nouvelle offre de logement alternatif par le biais de cette pension de famille.

Les personnes accueillies peuvent cumuler un faible niveau de ressources, une situation d'isolement affectif familial et/ou social, un parcours antérieur fait de ruptures et souvent de séjour à la rue, des difficultés de santé physique, psychologique voire psychiatrique.

Ce public est accompagné par du personnel qualifié avec la mise en place d'une prise en charge globale, comme sur les autres dispositifs.

Ce projet vise à proposer des lieux de vie collectifs et individuels, adaptés à un public très loin de l'emploi et du logement social classique, qui soient le plus possible comme « chez soi » (accueillant, sécurisé, proche des commerces et des transports pour continuer à participer à la vie sociale), tout en évitant l'isolement grâce à un accompagnement social permanent.

Les objectifs poursuivis sont la resocialisation et la stabilisation du résident, le recouvrement de son autonomie et de sa citoyenneté, l'accès aux soins et aux dispositifs locaux de droit commun.

• Le premier appartement type T4 a ouvert en octobre 2024 et accueille 3 femmes en colocation.

• Le second appartement type T3 ouvrira en février 2025 et accueillera 2 femmes en colocation.



CES TROIS TYPES DE DISPOSITIFS OFFRENT PLUS DE SÉCURITÉ QU'UN LOGEMENT INDIVIDUEL CLASSIQUE.

Ils permettent de bénéficier d'un accompagnement éducatif en mobilisant les compétences des habitants et favorisant l'entraide, dans un cadre plus souple qu'un hébergement médico-social.



Par cette offre diversifiée, il est possible aussi, dans le cadre d'un parcours résidentiel, de passer de l'habitat partagé type famille gouvernante, à la résidence accueil, à la pension de famille avec une part d'autonomie plus importante dans les actes de la vie quotidienne.

Bien entendu, cela peut se dérouler dans le sens inverse s'il y a une perte d'autonomie. **Si le dispositif est la bonne réponse logement, les personnes peuvent y rester de manière illimitée puisqu'il s'agit de logements pérennes.**

«Favoriser un parcours résidentiel : un engagement pour l'inclusion»

► FINANCEMENT

- Fonctionnement : dotation DDETS par prix de journée
- Gestion locative : Aide Personnalisée au Logement et redevance versée par les habitants

► ÉQUIPE

- 1 chef de service (1ETP)
- 2 animatrices socio-éducatives chargées de l'animation et de l'harmonisation des dispositifs Résidence Accueil et Famille Gouvernante (2 ETP)
- 1 maîtresse de maison Résidence Accueil (prestataire Bel Age service)
- 7 gouvernantes sur l'ensemble des habitats partagés (prestataire Bel Age service)
- 2 professionnels Fonctions supports

► MOTS CLES DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

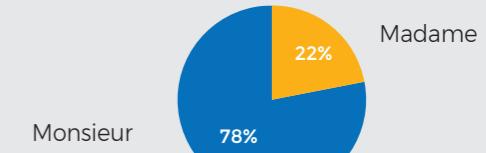
- Lieu de vie ordinaire
- Parcours résidentiel
- Logement de droit commun
- Libre choix
- Résidence principale
- Habitat durable
- Inclusion
- Participation sociale et citoyenneté
- Espace(s) privatif(s)
- Espace(s) commun(s) et partagé(s)
- Services diversifiés faciles d'accès
- Multi partenariat
- Co-construction
- Coresponsabilité

ACTIVITÉ 2024

► RÉSIDENCE ACCUEIL

TRANCHE D'ÂGE NOMBRE DE RÉSIDENTS

De 30 à 39 ans	2
De 40 à 49 ans	11
De 50 à 59 ans	10
De 60 à 69 ans	12
Moins de 30 ans	1
Plus de 70 ans	1



Répartition par genre du 01/01/2024 au 31/12/2024



GENRE

Hommes : 30 Femmes : 7



RESSOURCES

AAH	30
RSA	2
SALAIRE ESAT	2
RETRAITE	3



TAUX D'OCCUPATION

99,61 %



BAILLEURS

La Foncière / Unicil



PRESCRIPTEURS PAR LE BAIS DU SIAO

- Services de psychiatrie : Grasse/ Cannes/ Antibes
- CMP Grasse/ Cannes/ Antibes
- MSD du secteur
- Services tutélaires
- CCAS Grasse/Cannes

► FAMILLE COUVERNANTE

TRANCHE D'ÂGE NOMBRE DE RÉSIDENTS

De 30 à 39 ans	3
De 40 à 49 ans	5
De 50 à 59 ans	3
De 60 à 69 ans	-
Moins de 30 ans	4
Plus de 70 ans	1



MOUVEMENT

En 2024 = 2 départs / 2 entrées
14 résidents au 31 décembre 2024



GENRE

Hommes : 11 Femmes : 5



RESSOURCES

AAH	15
RSA	0
SALAIRE ESAT	0
RETRAITE	1



TAUX D'OCCUPATION

96,7 %



BAILLEURS

Unicil / ICF / ERILIA



PRESCRIPTEURS PAR LE BAIS DU SIAO

- Services de psychiatrie Cannes/ Antibes
- CMP Valbonne/ Antibes/ Vallauris/Cannes
- Services tutélaires

PENSION DE FAMILLE

TRANCHE D'ÂGE NOMBRE DE RÉSIDENTS

De 30 à 39 ans	-
De 40 à 49 ans	1
De 50 à 59 ans	2
De 60 à 69 ans	-
Moins de 30 ans	-
Plus de 70 ans	-



GENRE

Hommes : 0 Femmes : 3



BAIL SIGNÉ EN AOÛT 2024

3 entrées au 1er octobre 2024
Taux d'occupation de 75 %



BAILLEURS

Côte d'Azur Habitat

ACTUALITE 2024

TEMPS FORTS

- Bienvenue dans l'équipe au nouveau travailleur social sur les habitats partagés
- Bienvenue dans l'équipe à la nouvelle maitresse de maison sur la résidence accueil, employeur belage service
- Ouverture de la pension de famille sur le secteur de cannes
 - Captation d'un appartement type T4 avec le bailleur Côte d'Azur Habitat
 - Création de 3 places en octobre 2024



- Développement partenarial en évolution
 - Signature d'une convention partenariale avec le bailleur Côte d'Azur Habitat et notre Udaf.
 - Elaboration d'une convention partenariale entre le prestataire Bel Age Service et notre Udaf avec une signature prévue début de l'année 2025.
 - Groupe de travail sur le développement de la Pension de Famille mis en place avec le bailleur ERILIA.
 - Une convention cadre entre l'Unaf et ERILIA est en phase de finalisation.



MOTIF D'ENTRÉE EN 2024 (3 résidentes)

- Passage du dispositif Famille gouvernante à la pension de famille
- Parcours de rue
- Personne isolée



RESSOURCES

AAH	2
RSA.....	1
Salaire ESAT	0
Retraite.....	0



PRESCRIPTEURS PAR LE BAIS DU SIAO

- Service DPF Udaf
- CMP Cannes
- Mandataire privé

- Participation au comité stratégique du SIAO en lien avec le DDETS

Développement d'actions :

Dans une volonté de favoriser le lien social et le partage sur l'année 2024, des actions éducatives se sont développées et mises en place en réunissant de façon plus régulière les rési-



POINTS D'ATTENTION

- Poursuite du travail initié avec les auxiliaires de vie dans la connaissance du public et leur positionnement face aux résidents
- Difficultés d'obtention de PCH pour l'entrée au sein des habitats partagés
- Intensifier le développement partenarial



dents des différents dispositifs (résidence accueil, famille gouvernante et pension de famille).

Les activités proposées : Handivoile, atelier artistique avec une œuvre commune, repas festifs comme celui de Noël, ainsi que des sorties estivales au lac et à la rivière.

Ces initiatives visent à encourager la convivialité, l'échange et l'inclusion.

LES QUELQUES MOTS POUR LA FIN...

Cette année a été marquée par une dynamique forte autour du développement de notre activité avec l'ouverture de la Pension de famille dans le diffus mais aussi avec le maintien de l'activité déjà en cours, avec toujours comme objectif de favoriser le lien social et l'autonomie des résidents. Les actions menées, qu'il s'agisse d'activités éducatives, de moments conviviaux ou de sorties, ont renforcé le vivre-ensemble et l'entraide entre les différents dispositifs.

Nous restons engagés dans cette démarche d'inclusion et d'adaptation aux besoins des résidents, avec l'ambition de poursuivre et d'enrichir ces initiatives pour les années à venir.

Merci aux résidents pour tous ces moments de « vie en communauté », à l'équipe pluriprofessionnelle (équipe Udaf et partenaires) pour leur travail quotidien.

Tous ensemble, nous avançons !



PÔLE ENFANCE / FAMILLE / SOUTIEN À LAPARENTALITÉ / ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale a été intégrée au code civil (art 373-2-10 du code civil) et code procédure civil par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale puis réaffirmée par la loi portant réforme du divorce, du 26 mai 2004, intégrée le code civil en tant que mesure provisoire à l'article 255 du code civil.

La Médiation familiale en tant que modes alternatifs de règlement des différends trouve toute sa place dans le paysage des actions menées par l'Udaf.

Le service de médiation familiale de l'Udaf est encadré par une Chef de service qui fait le lien avec le Directeur de l'Udaf sur la vie du Service. Il est composé d'une assistante administrative, de quatre médiateurs familiaux (3,50 ETP) et de fonctions supports.

Les objectifs visés par le Service de médiation familiale de l'Udaf sont d'apaiser les conflits intra familiaux, de préserver, restaurer, accompagner les relations au sein de la famille ; entre parents, au sein d'un couple, entre un parent et son enfant (mineur ou adulte), au sein d'une fratrie, en résolution de successorale (entre héritiers) ou dans les cadres des obligations alimentaires.

Les médiateurs familiaux effectuent différents types de médiation familiale. En 2023, les quatre médiateurs familiaux ont été formés à la médiation parent adolescent afin de répondre aux exigences du Décret d'application du 2 octobre 2023 de la Loi TAQUET, à ce jour même si les médiateurs familiaux de l'Udaf sont formés, le Département des Alpes-Maritimes signale qu'ils n'y aura pas de financement supplémentaire pour les décisions judiciaires JE prononçant une médiation familiale.

La médiatrice familiale exerçant sur le secteur des Vallées a bénéficié de la formation médiation intergénérationnelle (MAA), au regard des besoins identifiés sur ce territoire.

En 2024, trois médiateurs familiaux ont été formés à la médiation en Milieu Carcéral. Le dernier médiateur familial sera formé en 2025.

EN DÉFINITIF, LA MÉDIATION FAMILIALE EST UN TEMPS D'ÉCOUTE, D'ÉCHANGE ET DE NÉGOCIATION QUI PERMET DE PRENDRE EN COMPTE DE MANIÈRE CONCRÈTE LES BESOINS DE CHACUN. C'EST UN PROCESSUS STRUCTURÉ ET CONFIDENTIEL DE RÉSOLUTION AMIABLE, MÊME SI LA DEMANDE PEUT ÊTRE ENJOINTE PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES.

L'activité de Médiation familiale menée sur plusieurs territoires des Alpes-Maritimes depuis de nombreuses années connaît ces deux dernières années une croissance significative. L'Udaf intervient sur quatre territoires, dont trois dépendent du TJ de NICE et un dépend du TJ de GRASSE.

- Nice
- Cagnes-sur-Mer
- Les Vallées
- Contes, Menton

Un temps plein de médiateur familial doit réaliser sur une année, 50 processus de médiation familiale (en cours ou terminé au 31 décembre) et 320 entretiens d'informations à la médiation familiale.

Le Service de l'Udaf composé de 3,50 ETP de médiateurs familiaux doit avoir réalisé annuellement 175 processus de médiation familiale et 1120 entretiens d'informations à la médiation familiale.



ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE DE L'UDAF DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024 SUR LES QUATRE TERRITOIRES.

Au 31 décembre 2024, le service de médiation familiale de l'Udaf a réalisé 226 processus de médiation familiale, dont 166 processus terminés au 31 décembre 2024 et 60 processus de médiation familiale sont en cours au 31 décembre 2024.

37 processus de médiation judiciaire et 189 processus de médiation conventionnelle.

En ce qui concerne les entretiens d'information à la médiation familiale, il a été réalisé 331 entretiens d'information dans le cadre judiciaire et 778 dans le cadre conventionnel.

Accords à l'issue des processus de médiations familiales terminés (166 processus)

Accords écrits : 67 protocoles d'accords écrits en vue d'homologation

Accords oraux : 114

Apaisement du conflit : 66 apaisements du conflit et reprise de communication

Sans accords : 19 processus ont abouti à aucun accord

- Nombre de bénéficiaires d'un processus de médiation : **639**
- Nombre de bénéficiaires d'entretiens à l'information : **3 043** personnes ou professionnels informés à la médiation familiale en 2024.

Il est à noter une nette augmentation du nombre de processus de médiation et un équilibre du nombre d'entretien d'information à la médiation familiale, qui s'explique par le fait d'une mobilisation accrue sur les processus de médiation familiale.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- Formation des médiateurs familiaux à la médiation en milieu carcéral.
- Rencontre avec la directrice du SPIP en vue de la mise en œuvre de l'action Médiation familiale en milieu carcéral.
- L'action des médiateurs familiaux reconnue par l'Unaf a été retenue pour faire porter la voix des médiateurs au salon des Maires à Paris.
- La co-médiation a été souvent utilisée par les professionnels en 2024, ainsi que les médiations à domicile, en particulier sur le territoire des Vallées.
- Intervention des médiateurs dans le cadre du «DU Médiation» dispensé par l'Université de Nice.
- Accueil d'avocats dans le cadre de stage du «DU Médiation».
- Décret d'octroi de la prime SEGUR, opposable aux financeurs.
- Octroi de la prime SEGUR à l'ensemble des professionnels du Service.
- Interview par un journaliste de la FENAMEF pour présenter le métier de «médiateur familial DE».

PERSPECTIVES 2025

- Convention SPIP - Administration pénitentiaire et Udaf en vue de réaliser des Médiations familiales au sein des Maisons d'Arrêts de Nice et Grasse.
- Refonte de la convention avec le TJ NICE concernant les informations collectives, passage vers les doubles convocations.

- Evaluation de l'impact budgétaire des trajets au sein des Vallées.
- Evaluation de la nécessité d'augmentation des ETP au regard de l'activité sur le territoire de Cagnes-sur-Mer.
- Améliorer la qualité de la formation auprès des partenaires.

LA GESTION DE CRISE FAMILIALE : DES ENTRETIENS FAMILIAUX FACE À LA PRISE DE RISQUE DES ADOLESCENTS.

► Mission du service

Conformément à la Convention signée le 28 janvier 2011 entre le Département et l'Udaf 06 (dernier Avenant à la Convention signé le 22 janvier 2024), l'Udaf 06 prend en charge promptement les parents d'adolescents ou de préadolescents confrontés à une crise aigüe.

► Organisation du service

L'Equipe est composée de deux psychologues prestataires, elles interviennent dans le cadre des entretiens dédiés à des problématiques familiales, d'une assistante administrative qui pourvoit à l'ensemble des tâches relatives à la fonction administrative et d'un comptable pour la facturation.

La transmission des demandes à mettre en œuvre (fiches de liaison) par les professionnels des MSD s'effectue par courriel auprès de notre service.

La prise en charge ainsi relayée permet une prise de contact efficiente en direction de la famille demandeuse.

Cette gestion de crise est une mesure d'évaluation sur une période de 3 mois renouvelable, par le biais de 5 entretiens renouvelables une fois. Les cinq premiers entretiens font l'objet d'un compte-rendu avec des préconisations : demande de renouvellement, orientation vers de la Médiation familiale, thé-

rapie familiale, mesure d'assistance éducative.... il en est de même pour le renouvellement de la mesure le cas échéant.

Les entretiens menés restent conditionnés par l'adhésion de la famille, parents et adolescents peuvent alternativement, conjointement être reçus. Une vigilance particulière est prise par le psychologue à l'adaptation qui va s'opérer, tant par les parents que par le mineur à ce travail de mise en mots. Mineur et parents doivent admettre qu'il leur faut cheminer.

La durée de ce dispositif étant soumise à cinq entretiens et pouvant être renouvelée une fois, la coordination partenariale reste un élément prépondérant du suivi de la famille au terme du bilan des rendez-vous honorés.

Une fiche bilan est transmise à la MSD prescripteur à la fin des cinq entretiens.

► Territoire - Lieux d'intervention

La réception des familles s'effectue au sein des locaux du siège de l'Udaf 06 à Nice et une convention a été passée pour occuper les locaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ruche » à Cannes et des locaux à Menton de l'ADMR sont mis à disposition de l'Udaf 06.

► Activité - Nouvelles mesures

Nouvelles Mesures orientées par les MSD



En 2024, les psychologues du Service Gestion de crise ont traité 166 mesures (parmi ce nombre de mesures traitées certaines ont été clôturées d'autres ont été renouvelées).

- 43 mesures ont été clôturées en 2024
- 54 nouvelles mesures en 2024
- 69 dossiers restent en cours d'accompagnement au 31.12.2024

► Nouvelles mesures reçues par territoires :

Orientation	2022	2023	2024
MSD NICE CENTRE	1	1	4
MSD NICE CESSOLE	2	4	-
MSD NICE LYAUTHEY	2	5	8
MSD NICE MAGNAN	1	6	2
MSD NICE OUEST	2	2	2
MSD LES PAILLONS-site de Nice Ariane	5	10	4
MSD LES PAILLONS-site St André de la Roche	-	-	2
MSD NICE PORT	-	1	7
MSD LE CANNET	23	24	22
MSD VALLAURIS	1	1	-
MSD CANNES	-	-	-
MSD MENTON	-	2	3

Problématiques rencontrées sur les 54 nouvelles mesures reçues en 2024 :

- 18 mesures de crise consécutives à la séparation des parents
- 26 mesures de crise pour lesquelles les adolescents présentaient des conduites à risque ou se mettaient en danger
- 5 mesures de crise pour lesquelles un délitement du lien parent-adolescent avait été constaté
- 5 mesures de crise dont les adolescents présentaient des troubles psychologiques



► Analyse qualitative

- Accompagner chaque membre de la famille à retrouver la voie d'une communication plus apaisée,
- Soutenir la parole de chacun afin de comprendre ce qui fait changement au sein de la famille ;
- Ce changement dans le système familial peut conduire à des périodes de crises, si les membres du système ne prennent pas le temps de s'écouter et d'observer les changements et ce qu'ils génèrent.

► Issues de la Gestion de crise :

- 43 mesures clôturées en 2024
- 23 mesures de gestion de crise ont permis un retour à l'apaisement
- 12 mesures de gestion de crise ont été renouvelées ce qui a permis un retour à l'apaisement
- 2 mesures de gestion de crise n'ont pas abouti
- 6 mesures de gestion de crise ont été réorientées vers d'autres mesures en assistance éducative

► Faits marquants 2024

Au-delà d'un constat d'une baisse de nouvelles mesures, il n'y a pas eu d'évènements marquants en 2024.

- La baisse constatée pourrait être due au fait qu'il n'y ait pas eu de rencontre formalisée entre le service et les MSD.
- Signature de l'Avenant N°3 à la Convention signée le 28 janvier 2011 entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Udaf 06 relative à la mise en place de prestations de gestion de crise familiale, pour une durée d'un an.

► Perspectives 2025

L'objectif de l'année 2025 sera de promouvoir la gestion de crise auprès des MSD, mais aussi auprès des différents opérateurs de type Mission Locale.



Si l'intérêt de l'enfant le commande, le Juge peut confier l'exercice de l'autorité parentale à l'un des deux parents.

L'exercice du droit de visite et d'hébergement ne peut être refusé à l'autre parent que pour des motifs graves.

Lorsque, conformément à l'intérêt de l'enfant, la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec le parent qui n'a pas l'exercice de l'autorité parentale l'exigent, le Juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace de rencontre désigné à cet effet. Lorsque l'intérêt de l'enfant le commande ou lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux, le Juge organise les modalités pour qu'elles présentent toutes les garanties nécessaires. Il peut prévoir qu'elles s'effectuent dans un espace de rencontre qu'il désigne ou avec l'assistance d'un tiers de confiance ou du représentant d'une personne morale qualifiée.

D'autres textes encadrent l'octroi d'un passage de bras, article 373-2-9 et 375-7 du Code civil.





L'UDAF 06 INTERVIENT SUR 2 SITES :
CAP D'AIL ET NICE, PRINCIPAL LIEU DE L'ACTIVITÉ

3 PROFESSIONNELS INTERVIENNENT À L'ESPACE RENCONTRE :

1 PSYCHOLOGUE, 1 ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE ET 1 ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL. EN SUS DE CES PROFESSIONNELS, UNE ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE EN FORMATION INTERVIENT EN BINÔME AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELLES.

LE SERVICE EST OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

- MARDI 14H-19H
- MERCREDI 9H30-18H30
- JEUDI 14H-19H30 À NICE ET 16H-20H À CAP D'AIL
- VENDREDI 14H-19H30
- SAMEDI 9H30-18H30

ACTIVITÉ QUANTITATIVE 2024

En 2024, l'Espace Rencontre de l'Udaf a été ouvert 256 jours, le Service a accueilli 366 enfants dans le cadre de mesure judiciaire et 43 enfants dans le cadre conventionnel. 409 enfants

ont été accueillis en 2024, 183 parents, 4 grands-parents et 2 beaux-parents ont pu bénéficier d'une visite ou d'un passage de bras à l'Udaf.

MESURES JUDICIAIRES ET CONVENTIONNELLES TRAITÉES EN 2024

► 1 / Mesures judiciaires

312 mesures judiciaires ont été traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, dont 150 nouvelles mesures judiciaires JAF

(8 arrêts de Cour d'Appel), dont 81 mesures judiciaires clôturées en 2024.

► 2 / Mesures conventionnelles

36 mesures conventionnelles.

SOIT UN VOLUME DE MESURE ANNUEL DE 348 MESURES.

► 3 / Profils des parents accueillis par voie judiciaire

- 11 parents étaient hébergés en CHRS
- 14 parents présentaient des troubles psychiatriques
- 16 parents présentaient des addictions
- 8 parents étaient en situation de handicap
- 106 jugements mentionnaient des violences intra familiales, dont 18 ordonnances de protection
- 12 jugements mentionnaient une procédure quant à des suspicions de violences sexuelles

PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX JUGEMENTS JAF

- 20 Jugements sont associés à une mesure AEMO pendant au JE
- 2 Placements d'enfants en cours de mesure ER
- 8 Mesures judiciaires d'investigation éducative

► 4 / Ecrits et Informations

200 écrits professionnels au JAF et Informations et informations préoccupantes en 2024

► 5 / Nombre de visites programmées et réalisées

Nombre de visites programmées : **1 348 heures**

Nombre de visites réalisées : **1 018 heures**

FAITS MARQUANTS SUR L'ANNÉE 2024

L'ensemble des professionnels de l'ER a pu bénéficier de la prime SEGUR dans le respect de l'Arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissement et services du secteur social privé à but non-lucratif.

Rencontre tripartite entre le CIDFF-le service de l'ERPE de MONTJOYE et l'Udaf sur la perspective de la création de MAP (Mesure d'Accompagnement Protégée dans le cadre de violences conjugales).

Le principe d'accueil de l'Espace Rencontre était le Multi-accueil, mais au regard de problématiques dégradés les visites individuelles prennent places.



PERSPECTIVES 2025

- Mise en place d'une réflexion sur l'accompagnement de coparentalité au sein de l'Espace Rencontre, la première action sera de prévoir dès la première mise en œuvre, un entretien bilan à mi mesure en présence des deux parents sauf dans le cas d'interdiction judiciaire identifié par le Service.
- Reconduction des séances d'analyse des pratiques.
- Dans le cadre de la mutualisation et transversalité des services de l'Udaf, les intervenantes de l'Espace Rencontre vont bénéficier d'une formation sur le travail avec les familles selon une approche systémique.
- En l'absence de moyen humain et financier, l'Espace Rencontre de l'Udaf suspend son activité de Cap d'Ail au 1er janvier 2025. L'ensemble des familles bénéficiant de cet espace sera rapatrié à Nice, ce qui aura pour conséquence un élargissement des temps d'ouverture au public. La reprise de cette activité devra se discuter pour répondre aux besoins des familles et de la Chambre de la Famille de du TJ de TJ NICE.
- Restauration des locaux de l'Espace Rencontre de Nice, peinture et mobilier.
- Le Service demeure dans la réflexion sur les MAP dans le cadre de prévention de la récidive.

LES AUDITIONS D'ENFANTS

La reconnaissance du droit de l'enfant d'être entendu quand il le demande a été consacrée par la loi du 5 mars 2007, laquelle a modifié l'article 388-1 du code civil en respect des dispositions de l'article 6 de la CEHD : « tout individu doit pouvoir être entendu par son juge s'il le demande.»

L'AUDITION EST DEVENUE UN DROIT, EXERCÉABLE PAR LE MINEUR.

Ecouter, respecter, protéger la parole de l'enfant lorsque celui-ci demande à être entendu représente pour lui un exercice délicat.

► Durant cette année 2024, l'activité des auditions d'enfant est en nette augmentation :

Au-delà de la période, le constat est que le nombre d'auditions d'enfants est en constante évolution depuis les quatre dernières années.
Désignations des auditions d'enfants (AE) par Cabinet du TJ de Nice et hors département :

2021	162
2022	117
2023	128
2024	186

► Tribunal Judiciaire de Nice

- 18 Auditions d'Enfants Cabinet A
- 34 Auditions d'Enfants Cabinet C
- 23 Auditions d'Enfants Cabinet D
- 64 Auditions d'Enfants Cabinet E
- 33 Auditions d'Enfants Cabinet F
- 13 Auditions d'Enfants Chambre du Conseil (adoption, délégation autorité parentale..)

► Tribunal Judiciaire hors Département

- 1 Audition d'Enfants TJ de Cambrai

FAITS MARQUANTS SUR L'ANNÉE 2024

- Réorganisation du Service des Auditions d'enfants, une psychologue intervient en tant que prestataire tous les vendredis uniquement.
- En partenariat avec la Présidente de la Chambre de la Famille, un lieu au Palais Rusca a été mis en place.
- Les Auditions d'enfants sont transmises sous une semaine après réalisation à la greffière du Cabinet ce qui facilite la

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

Le cadre juridique d'intervention est issu de la Loi du 5 mars 2007, consacrée par le code civil à l'article 375-9-1 du Code civil : « *Lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées mentionnées à l'article L.262-9 du Code de l'action sociale et des familles ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'article L.222-3 du Code de l'action sociale et des familles n'apparaît pas suffisant, le Juge des enfants peut ordonner qu'ils soient,* en tout ou partie, versés à une personne physique ou morale qualifiée, dite délégué(e) aux prestations familiales (DPF) ». L'article 375-9-1 précise que Ce délégué prend toutes décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales « ou de l'allocation mentionnée au premier alinéa » et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale en préservant l'utilisation et la destination des prestations familiales ;
- Accompagner le rétablissement de la situation financière et d'éducation budgétaire à partir de la délégation des prestations familiales à l'Udaf 06 ;
- Accompagner, soutenir et valoriser le pouvoir d'agir des parents pour une reprise de gestion financière raisonnée, adaptée aux besoins élémentaires de leurs enfants.

Composition de l'équipe AGBF de l'Udaf

- L'équipe est composée de quatre déléguées aux prestations familiales (4 ETP), de deux assistantes administrative (1.20 ETP) et d'une coordinatrice (0,45 ETP), soit 6,44 ETP, avec les fonctions d'encadrement et de supports.
- L'organisation géographique du service repose sur celui des territoires judiciaires du département des Alpes-Maritimes :
 - Deux Déléguées aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire (TJ) de Nice
 - Deux Déléguées aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire de Grasse

Compétences des professionnelles

Une Déléguée, assistante sociale, possède le CNC, Certificat National de Compétence AGBF



ORGANISATION DU SERVICE

Le service MJAGBF de l'Udaf 06 intervient sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, seul opérateur à exercer ce type de mesure d'assistance éducative judiciaire.

Intervention sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes :

- Tribunal Judiciaire de Nice
- Tribunal Judiciaire de Grasse

ACTIVITÉ AGBF 2024

Aspect quantitatif de l'activité 2024 :

Année de référence	Effectifs des mesures exercées
2022	115
2023	120
2024	114

Flux des mesures au cours des trois derniers exercices de référence

Année de référence	Entrées		Sorties	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
2022	31	26		
2023	41	37		
2024	24	23		

Tribunal judiciaire de Nice : mesures en cours

Année de référence	En cours au 31/12/2024
2024	55

Tribunal judiciaire de Grasse : mesures en cours

Année de référence	En cours au 31/12/2024
2024	59

NOMBRE D'ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2024 : **396**

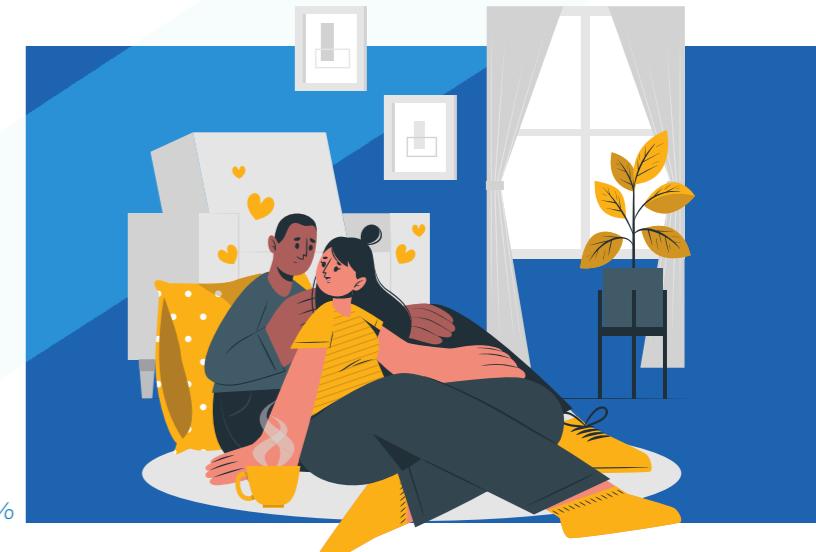
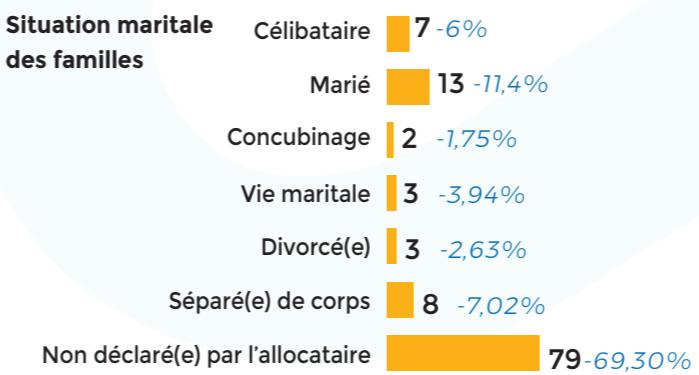
Nombre de double mesures (AEMO-PAED-Placement à domicile-TDC ou PJJ...)

AU 31/12/2024

Nombre d'enfants concernés : 85
Nature d'intervention : AEMO / PAED / Placement hors famille / PJJ / IME

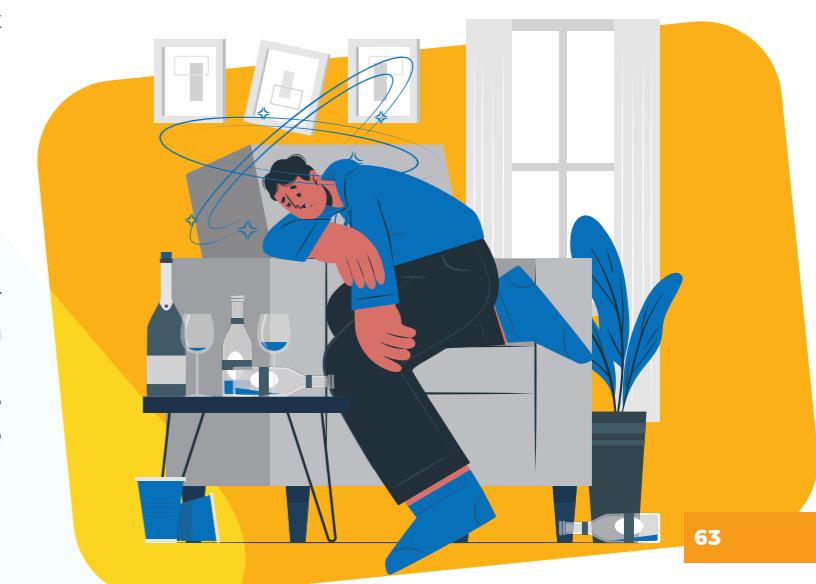
TAUX D'ENFANTS BÉNÉFIANT D'UNE DOUBLE MESURE : **20%**

PROFIL DES FAMILLES



Problématiques rencontrées repérées, à l'origine de la mesure, ces problématiques peuvent se cumuler :

- Violences conjugales ou intrafamiliales : 11 situations de violences conjugales ou intrafamiliales ; deux des neuf parents victimes de violences conjugales ont dû quitter le domicile conjugal en cours de mesure, avec le soutien et l'accompagnement des DPF.
- Addictions liées à l'alcool ou produits stupéfiants et liées aux jeux d'argent : 3
- Pathologies liées à des troubles psychiatriques : 18
- Handicap physique : 3
- Absence de maîtrise de la langue française : 3
- Démarche administrative et/ou gestion budgétaire : 87



25 Procédures d'expulsion durant la mesure AGBF :

- Dont 13 procédures ont été écartées du fait de la reprise par le Service AGBF des paiements du loyer résiduels, ce qui a donné lieu à la signature de Protocole de Cohésion Sociale.
- Dont 5 mesures d'expulsion menées à leur terme, la famille a été relogée en CHRS grâce au soutien de la professionnelle du Service.

ASPECT QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ

L'équipe du service ACBF a de nouveau connu une période de vacance de poste malgré les efforts consentis par l'Association en matière de recrutements pour ce service.

En matière de restructuration du Service, l'année 2024 a été tout de même dense sur le plan RH :

- Arrivée du nouveau Directeur et embauche de la coordinatrice sur le premier trimestre 2024.

► Au niveau de l'accompagnement proposé aux familles :

PARTENARIAT CÔTE D'AZUR HABITAT

En 2024, l'Udaf 06 et le bailleur Côte d'Azur Habitat ont poursuivi leur travail partagé afin d'enrayer les processus d'expulsion ou éviter les risques de mise en procédure d'expulsion. Ces temps communs ont permis de déboucher sur des accords amiables ; 30 accords amiables ont été trouvés, avec reprise des paiements par l'Udaf et mise en place de protocole de cohésion sociale.

FAITS MARQUANTS 2024

L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE A PRINCIPALEMENT TRAVAILLÉ :

- Sur l'élaboration du Projet de service validé par le Conseil d'administration en mai 2024.
- L'Evaluation HAS a été effectuée le 14 juin 2024. L'investissement des professionnels a permis de passer l'évaluation avec succès, tous les critères impératifs ont été remplis. A ce titre, nous remercions les familles qui ont accepté de participer à cette évaluation.
- Création d'un cahier de procédures.
- Obtention du CNC d'une déléguee aux prestations familiales.
- Formation sur les écrits professionnels et sur les lettres types du logiciel UNIT.
- Formation Banque de France.

LES PERSPECTIVES 2025

- Travail sur l'appropriation du projet de service.
- Travail sur l'appropriation du cahier de procédures.
- Formation sur le travail avec les familles selon une approche systémique.
- Poursuite de l'analyse des pratiques avec un cahier des charges.
- Travail sur le Plan d'Amélioration de la Qualité en lien avec les résultats de l'évaluation HAS et la reconduction tacite de l'agrément par la DEETS.
- Respecter l'activité du service MJAGBF fixée à 130 mesures par arrêté du 14 février 2025.

- Tous les entretiens professionnels ont été réalisés.
- Le Ségur pour tous a été réglé par l'Association.

SERVICE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)

La mesure MASP est encadrée par l'article L271-1 du CASF qui dispose que toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources, peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé.

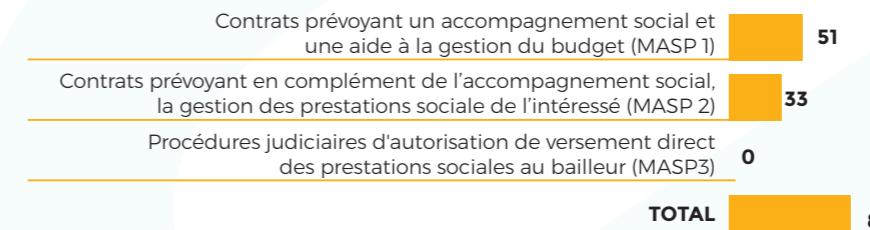
Cette mesure prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département, représenté par le Président du Conseil

Départemental et repose sur des engagements réciproques déclinés dans le contrat d'accompagnement social personnalisé.

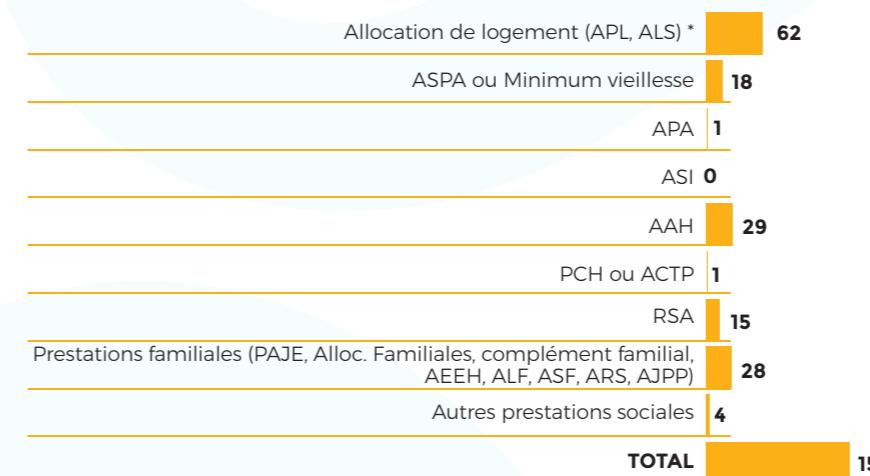
La mesure d'accompagnement social personnalisé peut également être ouverte à l'issue d'une mesure d'accompagnement judiciaire arrivée à échéance, au bénéfice d'une personne répondant aux conditions prévues par le premier alinéa.

BILAN QUANTITATIF

NOMBRE DE MASP EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2024, SELON LE NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT



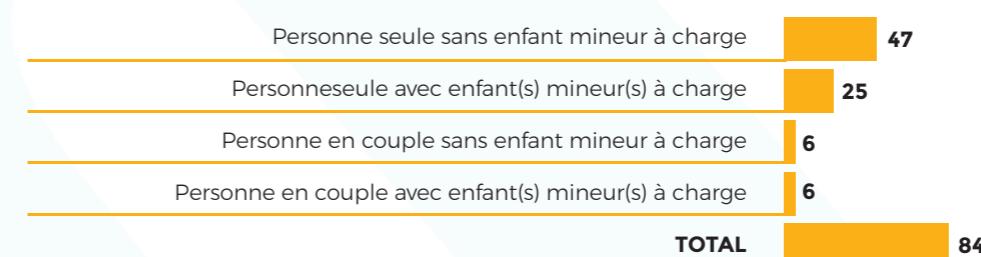
PRESTATIONS SOCIALES SUR LESQUELLES ONT PORTÉ LES MASP EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2024



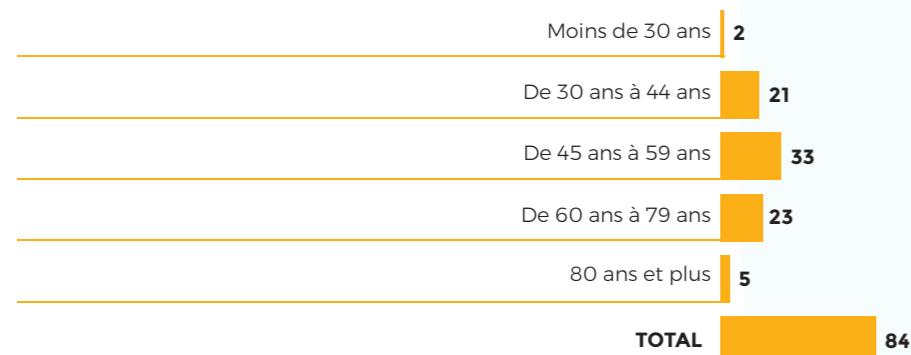
Nombre de MASP en cours au 31 décembre 24
pour lesquelles les personnes bénéficient à la fois d'une prestation familiale et d'une ou plusieurs autres prestations sociales

*(I) Lorsque plusieurs prestations font l'objet de la MASP, comptez 1 MASP pour chaque prestation concernée.

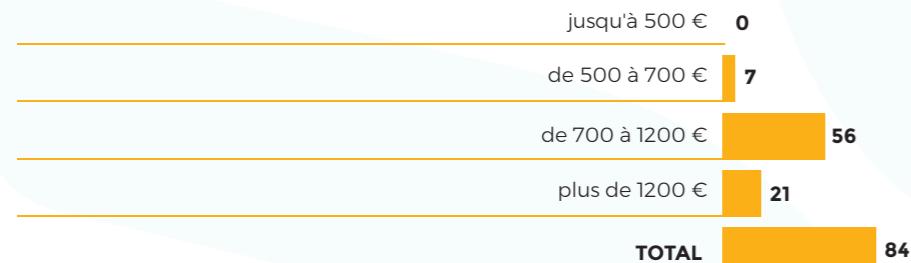
SITUATION FAMILIALE DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2024



ÂGE* DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2024

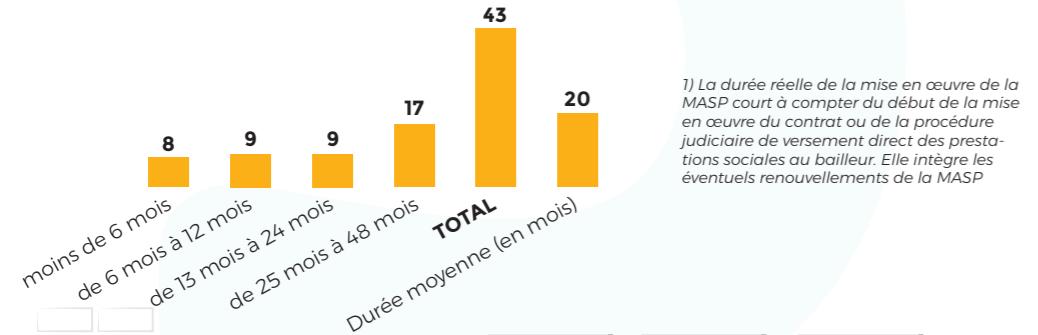


NIVEAU DE RESSOURCES* MENSUEL MOYEN DU MÉNAGE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2024



* Ensemble des ressources du ménage, qu'elles proviennent du revenu du travail ou des prestations

NOMBRE DE MASP TERMINÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2024 SELON LEUR DURÉE RÉELLE (1)



BILAN QUALITATIF

Le Service MASP de l'Udaf 06 est composé de trois professionnels, référents sociaux (C.E.S.F de formation), soit 2,80 ETP, d'une assistante administrative à 0,80 ETP, d'une Chef de service et **depuis le 17 avril 2024 d'une Coordinatrice**, de formation assistante sociale, qui a pour fonction d'encadrer l'aspect technique de l'accompagnement social des personnes accompagnées.

UNE PRESTATION SOCIALE AU SENS DE LA LOI EST DÉCOMPOSÉE EN PRESTATION FAMILIALE :

- Prestation de santé ;
- Prestation vieillesse et retraite ;
- Prestation logement ;
- Prestation pour l'emploi.

Il s'agit d'une mesure dite administrative dont l'élément essentiel du contrat est l'adhésion de la personne accompagnée.

IL EXISTE DEUX TYPES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ :

- MASP1 sans gestion des prestations sociales
- MASP2 avec gestion des prestations sociales

Sur le second semestre de l'année 2024, lors de l'ouverture de 2 MASP2 avec gestion des prestations et 8 MASP1 sans gestion, les personnes accompagnées annonçaient au référent social de l'Udaf l'expulsion locative réalisée ou l'expulsion locative sous 7 jours, suivant l'entretien d'ouverture de la mesure. Ces dernières concernaient des MASP sans gestion principalement. Ces expulsions locatives accordées en même temps que l'ouverture de mesure MASP représentent une problématique nouvelle sur l'année 2024 et en nette augmentation.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Tout comme le pourcentage des prestations sociales, nous observons en 2024 un profil de personnes majoritairement âgées entre 30 ans et 79 ans, la tranche d'âge la plus importante étant de 45 à 59 ans.

Une mesure MASP dure environ 20 mois, les motifs de fin de mesure concernent essentiellement des ruptures de contrats dues au non-respect du contrat d'engagement. Il est à noter que 23,25 % des fin de mesures concernent un retour à l'autonomie et 44,18 % concernent un non-respect du contrat, 16,27 % correspondent à des orientations vers des mesures judiciaires (MAJ, MJPM ou Sauvegarde de Justice).

En définitif, sur l'année 2024, les référents sociaux constatent des situations de plus en plus dégradées lors de l'ouverture de la mesure, voire des personnes accompagnées expulsées de leur logement ou expulsables sous une semaine après réception de la mesure.

FAITS MARQUANTS EN 2024

- Arrivée d'une coordinatrice, assistante sociale de formation, qui vient en soutien technique des référents sociaux
- Une équipe stabilisée
- Formations aux écrits professionnels
- Formation Banque de France

PERSPECTIVES 2025

- Formation de l'ensemble des professionnels sur le travail avec les familles-introduction à l'approche systémique
- Mise en place d'analyse de la pratique pour les professionnels au regard des problématiques aggravées des personnes accompagnées
- Révision du projet de service et des procédures

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

► 1 - Aide Educative Budgétaire

L'Aide Educative Budgétaire (AEB) est un service proposant d'accompagner les familles ayant des difficultés dans la gestion de leur budget. Ce service est très souvent mis en œuvre en lien avec des administrations publiques qui délèguent ce service à des Udaf pour leurs agents, leurs usagers ou leurs administrés.

► 2 - Point Conseil Budget

L'Udaf 06 dispose de trois labels Points Conseil Budget (PCB) (NICE MENTON ANTIBES). Ce sont des lieux ouverts à tous. Le Service PCB de l'Udaf 06 propose pour ces trois labels, des conseils avisés, en toute confidentialité. L'accompagnement à la gestion budgétaire proposé aux familles et aux personnes est gratuit car financé par l'Etat. Ces accompagnements sont personnalisés.

Deux professionnelles expertes en matière d'accompagnement budgétaire et surendettement (1,2 ETP) œuvrent à favoriser un retour à une autonomie financière, une stabilité financière retrouvée. Au-delà de ces objectifs, les professionnels accompagnent tous les publics qui en font la demande, vers une amélioration de la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Tous les publics peuvent être reçus par le Services dans le respect des Labels, y compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux.



compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux.

Un diagnostic complet du budget est réalisé, un accompagnement est proposé afin de mettre en place les solutions nécessaires pour venir en aide aux personnes et les aider à régulariser leur situation financière.

Retrouver tous les points de rendez-vous et les informations sur notre site internet www.udaf06.fr

L'ACTIVITÉ EN 2024

580
personnes accompagnées

1,2
ETP
professionnelles

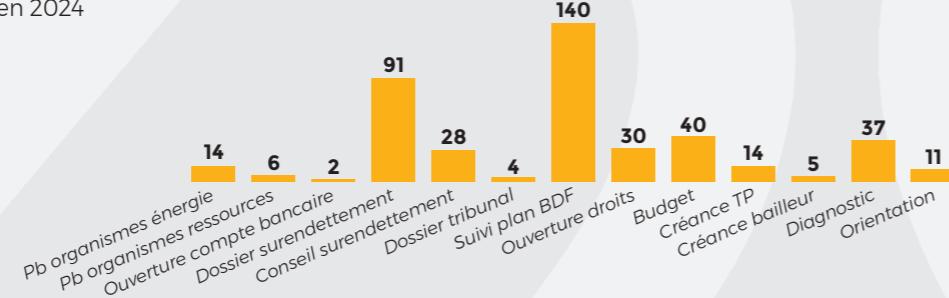
8
lieux de permanences sur le département

► PCB Nice

422 personnes accompagnées en 2024



190 hommes - 232 femmes

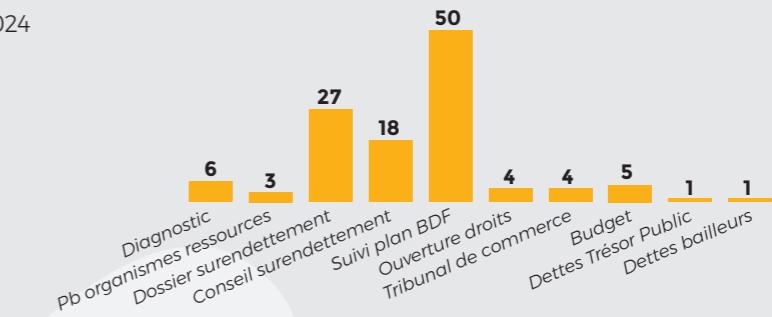


► PCB Antibes

119 personnes accompagnées en 2024



53 hommes - 66 femmes

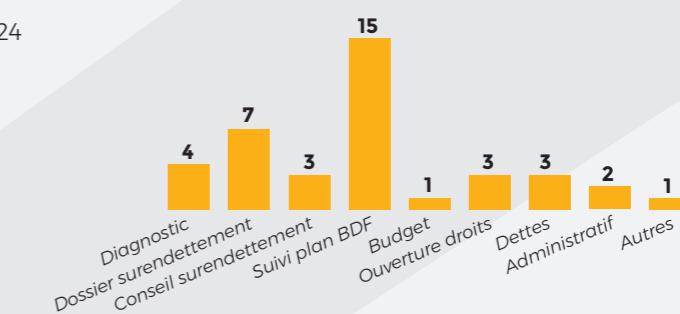


► PCB Menton

39 personnes accompagnées en 2024



15 hommes - 24 femmes



FAITS MARQUANTS 2024

- Partenariat avec le rectorat de Nice qui s'est traduit par la signature d'une Convention AEB, cette convention vise à accompagner les agents de l'Education Nationale présentant des difficultés budgétaires. Ces agents sont orientés par le service social du rectorat

- Reprise des CCAPEX sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes
- Formation Banque de France

CONCLUSION ACTIVITÉ PCB 2024

L'activité des Points Conseils budget représente une action indispensable pour les personnes en situation de surendettement ou devant faire face à des problématiques budgétaires.

L'activité démontre qu'au-delà de notre intervention sur les trois territoires labelisés (Nice -Menton-Antibes), la qualité du travail rendu aux administrés génère une migration des populations vers le Service PCB de l'Udaf malgré nos tentatives de réorienter ces personnes vers les services concernés. Des populations du territoire de Cannes en particulier sollicitent régulièrement le Service de l'Udaf, ces populations acceptent de se déplacer à Nice ou Antibes pour un accompagnement budgétaire de qualité.

Aussi malgré les craintes repérées lors de la mise en œuvre de cette action, l'action PCB ne représente pas un doublon avec les autres services réalisant de l'accompagnement budgétaire.

L'Udaf des Alpes-Maritimes avait renouvelé ses 3 labels en 2023 (Antibes, Menton et Nice), signe de reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire, bien qu'elle ait manifestée au regard de l'activité un label supplémentaire sur le territoire de Cannes.

PERSPECTIVES 2025

Fin de la Convention des Labels PCB, travail avec la DEETS sur la reconduction de cette action qui représente une réelle plus-value préventive contre les expulsions et autres conséquences des problématiques de surendettement.

► 3 - Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) avec liquidation judiciaire

La procédure de rétablissement consiste à effacer les dettes d'une personne surendettée lorsque sa situation financière est tellement dégradée qu'aucune autre solution n'est possible. Cette procédure est engagée par la

commission de surendettement, avec l'accord du surendetté. Elle est prononcée avec liquidation judiciaire (vente des biens) lorsque le surendetté possède un patrimoine pouvant être vendu.



► L'Udaf 06 était désignée par :

- 2 Tribunaux Judiciaires : Nice et Grasse
- 3 Tribunaux De Proximité : Cagnes-sur-Mer, Cannes et Antibes

► Vente des biens

5 ventes signées (hors compromis) en 2024

Le liquidateur a un an avec possibilité de prorogation pour vendre le bien à l'amiable ou à défaut en vente forcée.

Réorganisation du Service avec l'instauration d'un accueil téléphonique fléché pour les personnes.





RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**

UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DES ALPES-MARITIMES

UDAF des ALPES-MARITIMES

Immeuble Nice-Europe - Bât. C - 15, rue Alberti - 06000 Nice - Tél. : 04 92 47 81 00 - www.udaf06.fr